

Réconcilier le jeune avec l'École



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



De la prévention
à la remédiation
du décrochage
scolaire



MIDI-PYRÉNÉES

onisep

ÉDITORIAL

Le décrochage scolaire est un véritable phénomène de société, qui résulte d'un processus complexe et multifactoriel dans lequel notre système scolaire est fortement impliqué.

Ainsi, la France recense chaque année 140 000 jeunes âgés de 16 ans et plus sortis du système scolaire avant d'obtenir un diplôme de niveau CAP ou Bac. L'académie de Toulouse, malgré ses bons résultats, n'est pas épargnée par ce phénomène qui creuse les inégalités sociales et territoriales : elle comptait en 2013 environ 5 500 décrocheurs.

L'objectif fixé par le Président de la République de diminuer par deux le nombre de décrocheurs d'ici 2017, dans un souci d'équité et de justice sociale, impose à l'ensemble des acteurs du système éducatif de prendre collectivement les mesures de prévention et de remédiation nécessaires.

En effet, absentéisme récurrent, difficultés scolaires, perte du sens des apprentissages, détérioration de l'estime de soi sont autant de signes précurseurs du décrochage qu'il revient aux équipes pédagogiques de repérer et de traiter avec bienveillance. La circulaire de préparation de la rentrée 2014 le réaffirme : « La meilleure prévention contre le décrochage réside dans la construction, en chaque élève, d'un rapport positif à l'école et dans l'acquisition des savoirs et compétences de base. »

Les décrocheurs avérés ne doivent pas être les laissés pour compte du système scolaire. Avec l'ensemble des partenaires institutionnels – Justice, Agriculture, Région et collectivités locales – et associatifs – missions locales, associations complémentaires de l'école reconnues d'utilité publique – nous devons tisser des partenariats fructueux pour inventer avec les jeunes concernés les solutions qui leur permettront de rebondir vers un parcours de réussite et d'insertion.

Réconcilier l'élève avec l'École vise à sensibiliser et mobiliser les acteurs - personnels de direction, d'éducation, d'orientation et enseignants - sur les problématiques du décrochage. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- ▶ expliciter la notion de décrochage scolaire à la lumière des recherches pluridisciplinaires
- ▶ fixer le cadre national et académique de lutte contre le décrochage scolaire
- ▶ présenter des dispositifs opérants illustrés par des témoignages de professionnels de l'éducation et de jeunes
- ▶ donner des pistes pour innover, expérimenter des démarches pédagogiques de prévention et de remédiation, revisiter les pratiques d'évaluation dans une perspective formative

Espérant que cette nouvelle publication, réalisée par l'Académie de Toulouse et l'Onisep, vous donnera des pistes pour favoriser le goût d'apprendre, l'engagement, l'ambition et la persévérance scolaire et ainsi, **accompagner chacun vers ses réussites**, je vous en souhaite le meilleur usage.

Hélène Bernard
Rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des universités

SOMMAIRE

Le décrochage : de quoi parle-t-on ? p. 1

Définitions et facteurs de décrochage scolaire	p. 2
Cadre national et académique	p. 8
Le décrochage, l'affaire de tous et la responsabilité de chacun	p.12
Ressources et textes réglementaires	p.14

La prévention au sein de l'établissement p. 15

La continuité école-collège	p. 16
Au collège, du PDMF au nouveau parcours d'information et d'orientation ..	p. 20
Les dispositifs relais	p. 22
La valorisation des parcours à travers la voie professionnelle	p. 24
Le parcours d'information et d'orientation au lycée	p. 26
Les stages passerelles	p. 28
Le tutorat	p. 30
L'accompagnement personnalisé	p. 34
Expérimentations pédagogiques et prévention du décrochage	p. 35
Ressources et textes réglementaires	p. 38

Du repérage à la remédiation p. 39

L'accueil des décrocheurs	p. 40
Les réseaux FOrmation QUAification Emploi (FOQUALE)	p. 42
L'action de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)	p. 43
Les stages en entreprise	p. 44
Places vacantes et bancs d'essai	p. 45
Le service civique	p. 46
Autres pistes	p. 47
Rencontre avec Siam, décrocheuse raccrochée	p. 49
Rencontre avec Quentin, décrocheur raccroché	p. 51

Pour aller plus loin p. 53

Contacter un conseiller technique de la prévention en établissement	p. 54
Diriger un jeune décrocheur vers une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)	p. 54
Les réseaux FOUQUEAL : un maillage territorial	p. 54

LE DÉCROCHAGE : DE QUOI PARLE-T-ON ?



Définition et facteurs de décrochage scolaire

La massification du système éducatif et de très bons résultats aux examens ne doivent pas faire oublier que chaque année, environ un jeune sur six¹ quitte le système scolaire sans diplôme. Si le phénomène de décrochage scolaire n'est pas nouveau, l'accès au diplôme et à la qualification est aujourd'hui une condition déterminante pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'enjeu de la lutte contre le décrochage scolaire est donc d'éviter une marginalisation progressive des jeunes en difficultés et d'assurer une cohésion sociale fondée sur la responsabilisation individuelle et collective. L'identification et la définition du décrochage scolaire à l'aune de cet enjeu de société, témoignent aujourd'hui d'une volonté politique de garantir à chacun le droit à la qualification et à la formation tout au long de sa vie.

Le décrochage scolaire est un problème international (Thibert, 2013). Selon la définition européenne, le **taux de sorties précoces** du système scolaire **en Europe** se situe en moyenne **autour de 13,5%** (part des 18-24 ans ne possédant aucun diplôme), mais avec de fortes disparités (Italie : 17,5%, Espagne et Portugal : 20%, Danemark : 9,6%). **Avec un taux de sorties précoces de 12%, la France se situe au-dessous de la moyenne européenne.** Elle s'est fixée comme objectif de parvenir à un taux de sorties précoces du système scolaire de 9,5% d'ici 2020, objectif légèrement plus ambitieux que la stratégie Europe 2020 (10%).

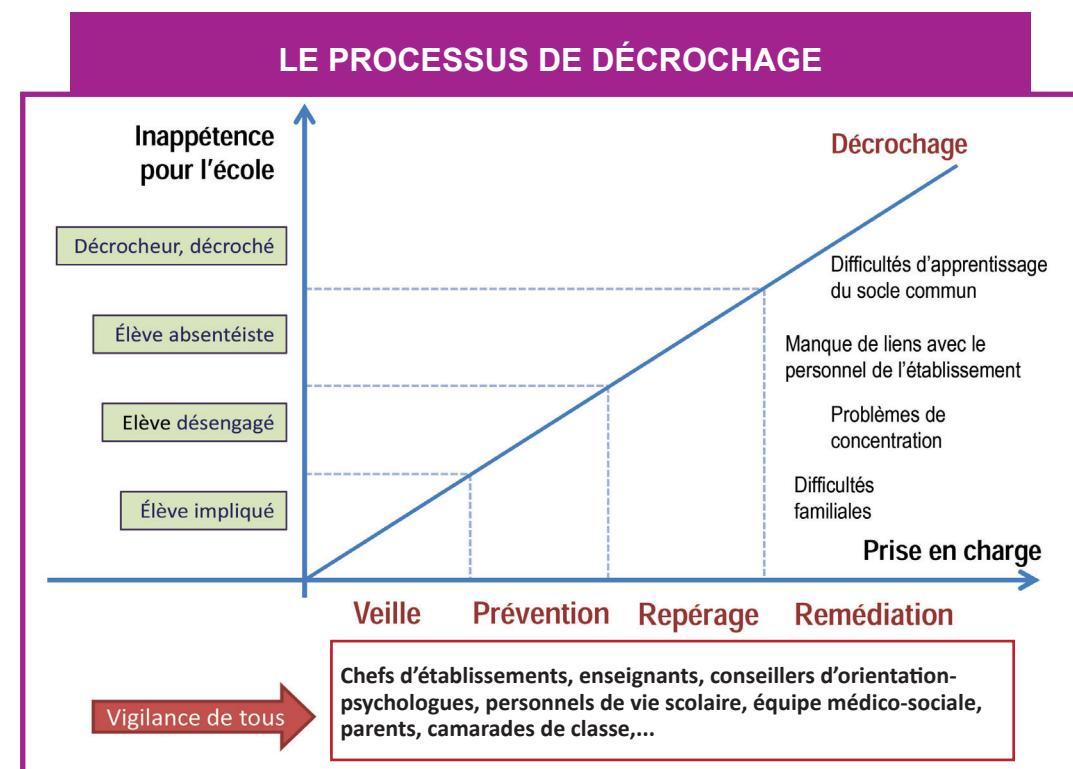
1- Décrochage

Le décrochage scolaire est un « **processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire** » (Thibert Rémi, 2013, reprenant une définition de Lambillotte & Leclerc, 1996). En conséquence, l'élève s'affranchit progressivement et volontairement de l'obligation d'assiduité.

Il peut démarrer à toute période de la scolarité et les premiers signes peuvent être repérés dès le premier degré. Au-delà de l'absentéisme, le manque d'intérêt, la passivité ou les problèmes de comportement d'un élève présent en classe peuvent être les signes avant-coureurs d'un décrochage effectif amenant l'élève à perdre tout lien avec le système éducatif.

De plus, la remise en cause du système scolaire dans lequel il échoue est, pour le jeune, une façon de se protéger et de conserver une image positive de lui-même.

¹ Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



2- Décrocheurs

Le décrocheur, au sens légal, est un **jeune de plus de 16 ans qui a quitté le système de formation initiale** (statut scolaire ou apprenti) sans avoir obtenu la **certification** attendue à la fin de la formation suivie. Le Code de l'Education (art. L. 313-7 et D. 313-59) identifie deux niveaux à atteindre pour ne pas être considéré comme décrocheur : soit le baccalauréat général ou technologique, soit un diplôme à finalité professionnelle classé au niveau V (CAP/BEP) ou IV (BAC professionnel).

La grande majorité des décrocheurs se compose donc essentiellement de jeunes sans autre diplôme que le Brevet ou le Certificat de Formation Générale (CFG). Un jeune sans diplôme sur cinq a abandonné dès le collège. La moitié a quitté une formation au niveau du CAP ou du BEP et 30% des décrocheurs ont mis un terme à leurs études dans une classe préparant au baccalauréat.

Si les causes du décrochage scolaire sont souvent multiples et complexes, des études cherchent à identifier les situations de jeunes générant le plus de décrochage. Ainsi, on identifie des facteurs internes et des facteurs externes à l'école, qui interagissent.

Les facteurs internes à l'institution scolaire

Les compétences du socle commun à l'entrée au collège

Un niveau fragile à l'entrée en sixième, et plus particulièrement la maîtrise de la langue et les bases de mathématiques, s'il n'est pas pris en compte de manière individualisée par l'équipe éducative, conduit l'élève à accumuler un retard vis-à-vis de ses camarades, à se décourager et ne plus pouvoir suivre les enseignements. Le redoublement peut créer un sentiment d'échec et d'insécurité de par la perte de ses camarades et de ses repères au sein du groupe. De plus, l'élève qui entre par exemple en CAP avec plus de deux ans de retard a davantage tendance à abandonner sa formation (Coudène, 2013).

Le décrochage cognitif

Certains élèves peuvent être assidus en cours sans *entrer réellement dans les apprentissages* (rapport IGEN-IGAENR, 2013). Ces élèves « présents-absents », s'éloignent progressivement des apprentissages et des acquis souvent sans que l'enseignant ne s'en aperçoive.

Le passage d'un cycle ou d'un degré à l'autre

Les nouvelles habitudes de travail à acquérir, passant d'un travail encadré à un travail plus autonome peut être un facteur de fragilisation qui, associé à un faible niveau des acquis scolaires, peut entraîner la démotivation et le décrochage (rapport IGEN-IGAENR, 2013).

La perte du sens des études

Il peut correspondre au refus de l'institution scolaire, de ses normes et ses valeurs, ou au caractère abstrait et non familier de certains apprentissages (rapport IGEN-IGAENR, 2013).

L'étiquetage des élèves et la rigidité de l'organisation scolaire

L'école classe les élèves et désigne de bons et de mauvais élèves à travers la notation. Cette classification s'impose dans les représentations des élèves et naturalisent leurs difficultés (Thibert, 2013). L'organisation de l'école et la structuration des filières contribuent également à cette logique de tri et de classification (rapport IGEN-IGAENR, 2013). Les modes d'évaluation et la pression

du passage dans la classe supérieure peuvent démobiliser certains élèves et fragiliser leur confiance et leur estime de soi. Les élèves de la voie professionnelle sont les premiers concernés par le décrochage scolaire effectif, cette voie étant souvent perçue comme un lieu de relégation scolaire et sociale (Thibert, 2013).

L'orientation contrariée ou subie

Une orientation vers des filières ou structures qui ne correspondent pas aux attentes des élèves, ou la méconnaissance des contenus et attendus des métiers, peuvent provoquer des abandons plus fréquents (rapport IGEN-IGAENR, 2013).

Le climat scolaire

Les violences que l'élève peut subir dans l'établissement, de la part de pairs ou par des contacts difficiles avec l'équipe éducative, peuvent l'amener à éviter l'école.

La situation géographique

La distance école/domicile peut influencer la motivation de l'élève qui, dans certains cas, choisit la proximité de l'établissement scolaire plutôt que l'intérêt pour une formation (Coudène, 2013). A l'inverse, une longue distance école/domicile à laquelle s'ajouteraient des problèmes de transport peut conduire à de l'absentéisme et à la lassitude (rapport IGEN-IGAENR, 2013).

Les facteurs externes à l'institution scolaire

L'absentéisme

C'est l'un des principaux facteurs de décrochage. Il doit être pensé à la fois comme une cause et une conséquence du décrochage (Thibert, 2013). Il est souvent le résultat d'échecs scolaires, de l'ennui, du rejet par les pairs, d'isolement social, de violence, etc.

L'âge des élèves et la proximité scolaire

On constate que les élèves s'éloignent progressivement des apprentissages au fur et à mesure de leur développement (rapport IGEN-IGAENR, 2013). En grandissant, les élèves rencontrent d'autres jeunes et forment des groupes de pairs dont les centres d'intérêts ne sont pas toujours fondés sur la proximité scolaire, ce qui peut alimenter le risque de décrochage.

Le sexe

Les statistiques montrent que le décrochage affecte davantage les garçons que les filles, même si cette différence s'inverse au fil du temps avec davantage de jeunes femmes s'éloignant du marché du travail (rapport IGEN-IGAEN, 2013). Cette différence s'explique en partie par une plus grande maturité, un meilleur niveau scolaire initial des filles à leur entrée au collège et, par conséquent, une meilleure progression (Cayouette-Remblière, 2013).

Le milieu social

On dénombre quatre fois plus de décrocheurs chez les enfants d'ouvriers que chez les enfants de cadres et professions intellectuelles (Afsa, 2013). A même niveau scolaire initial, les élèves des classes populaires progressent moins en français et en mathématiques que les enfants de professeurs et des classes supérieures du privé (Cayouette-Remblière, 2013). Les méthodes d'apprentissage, la manière dont les enseignements sont délivrés favorisent de plus, et de manière implicite, les élèves issus d'un milieu social favorisé et habitués à une certaine forme de langage et de mode de compréhension. L'écart entre les compétences sociales valorisées au sein de l'école et celles existant dans les milieux populaires explique en partie l'insuccès des jeunes issus de ces milieux (Cayouette-Remblière, 2013).

Des ambitions familiales moins développées (Robert-Bobée, 2013)

Avoir des parents peu ou pas diplômés, qui se sont eux-mêmes retrouvés en situation d'échec scolaire peut conduire à moins d'ambition scolaire chez l'enfant, voire l'amener à décrocher. Ainsi, certaines familles modestes n'envisagent pas que leur enfant puisse obtenir le baccalauréat, jugeant ce diplôme inaccessible ou ne permettant pas d'assurer une insertion suffisamment rapide sur le marché du travail. Ainsi, seul un tiers des décrocheurs vivent dans une famille ayant pour ambition de voir leur enfant aller au moins jusqu'au Bac.

L'environnement familial

Il joue un rôle prépondérant dans le parcours scolaire de l'enfant. La structure du foyer d'une part (parents séparés ou divorcés, famille recomposée, famille nombreuse), et d'autre part les moyens financiers dont dispose la famille ainsi que le cadre de vie forment des conditions plus ou moins propices à la poursuite d'études de l'élève. Les conditions de vie du jeune et de sa famille sont parfois si précaires qu'elles ne permettent pas de mettre le jeune dans un processus de réussite (rapport IGEN-IGAENR, 2013).

Les problèmes de santé

Les élèves porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique peuvent entrer malgré eux dans un processus de décrochage notamment si l'aménagement des apprentissages n'est pas adapté à leur cas. Un problème d'addiction (tabac, alcool, drogue, jeux vidéos, réseaux sociaux) peut également perturber le bon déroulement d'une scolarité et conduire l'élève à décrocher (rapport IGEN-IGAENR, 2013).

Un parcours de vie difficile

Le fait qu'un événement grave se soit déroulé au sein de la famille (séparation brutale, décès) peuvent également bouleverser le parcours scolaire d'un élève et expliquer des difficultés menant jusqu'à l'abandon d'une formation (Robert-Bobée, 2013).

Ce panorama nous montre que la responsabilité du décrochage scolaire est partagée. L'École doit en assumer sa part et rechercher à le prévenir par différents moyens, tels que la bienveillance des équipes éducatives envers les élèves, un climat scolaire serein, l'accompagnement à l'orientation des jeunes, la personnalisation des parcours, la différenciation pédagogique...

Les pages suivantes présentent la politique nationale et académique de lutte contre le décrochage scolaire ainsi que des pistes de mises en œuvre.

Cadre national et académique

L'École a parmi ses missions, celle de **garantir l'égalité des chances**, faisant en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est ainsi fixé **deux objectifs clairs** concernant le décrochage scolaire :

- prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017
- faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché, en offrant une solution de retour en formation ou d'insertion professionnel à 25 000 jeunes par an

Tous les jeunes de moins de 16 ans ont droit à l'éducation et le devoir d'être assidus.

Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République : «Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire.»

En complément de ces deux objectifs nationaux prioritaires, la rectrice de l'académie de Toulouse demande aux professionnels de l'Éducation nationale, à travers la circulaire du 28 janvier 2014, de porter attention à un troisième axe :

- améliorer notre système de **repérage**, de **recensement** et d'**accueil** des décrocheurs

La prévention du décrochage dans les établissements

Elle doit être prise en compte dès les petites classes, en favorisant "l'accrochage scolaire", le goût d'apprendre et l'adhésion au fonctionnement de l'École.

Pour le second degré, elle commence par la prise de conscience de l'ensemble des personnels des collèges, des lycées et des CIO de leur rôle déterminant pour favoriser la persévérance scolaire et le bien-être à l'École. Chacun, à son niveau, peut faciliter le maintien du lien entre élève et Institution, et participer à la prise en compte de chaque jeune comme un individu dont la construction des compétences et du parcours de formation est unique.

L'accompagnement à l'orientation de l'élève, facilitant un engagement du jeune dans une démarche de projet, consiste à lui permettre de s'approprier les informations, de formaliser ses expériences de découverte des métiers et des formations et de faire des choix éclairés. Aux paliers d'orientation, cette démarche doit aboutir à une solution pour tous les élèves à l'issue des procédures d'affectation.

Les **Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)** remplacent les cellules de veille. Ils mobilisent, dans chaque établissement, les professeurs principaux, les personnels d'éducation, sociaux et de santé ainsi que les conseillers d'orientation-psychologues (COP) et les conseillers de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire dans leur rôle de conseil technique. Grâce à un diagnostic croisé sur les difficultés des élèves, qu'elles soient scolaires, sociales ou médicales, les équipes repèrent les jeunes en voie de décrochage scolaire.

De nombreux dispositifs existent au service des équipes éducatives pour **réinstaller les jeunes dans une dynamique positive par rapport à leurs études** :

- accompagnement personnalisé
- Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE)
- options de découverte des métiers, stages et tutorat
- ...

Ils vont le plus souvent dans le sens de l'individualisation des solutions de raccrochage et favorisent l'autonomie des élèves dans la construction de leur parcours.

Les établissements peuvent prendre l'initiative d'outils de repérage, d'aménagements d'emploi du temps, ou du système de notation pour tout ou partie des élèves. Des associations partenaires de l'École proposent également des actions de prévention, et peuvent intervenir au sein des collèges et des lycées.

L'absentéisme étant l'une des premières étapes d'un processus pouvant conduire au décrochage scolaire, la lutte contre ce phénomène contribue à prévenir le décrochage et demeure une priorité. Un nouveau plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme destiné à compléter l'existant - avertissement des parents puis sanction - sera effectif à la rentrée 2014.

Dans les établissements les plus exposés au risque de décrochage, des **référents décrochage scolaire** sont chargés de coordonner ces actions.

Le repérage et l'orientation des décrocheurs de plus de seize ans

Dans l'académie de Toulouse, dix-neuf **Plateformes de Suivi et d'Appui aux Jeunes Décrocheurs (PSAD)** proposent des solutions permettant un retour en formation ou la préparation à l'entrée dans la vie active. Les établissements du second degré ayant pour obligation de leur transmettre les noms et coordonnées de jeunes décrocheurs, elles accueillent ces derniers afin d'effectuer un diagnostic croisé et de proposer la solution la plus adaptée à leur situation.

Elles rassemblent au minimum un personnel de Centre d'information et d'orientation (CIO), un conseiller mission locale et un coordinateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), mais peuvent également compter les chambres consulaires, des associations partenaires, le GRETA, les centres de formation d'apprentis, etc.

En complément, le **Système Interministériel d'Échange d'Information (SIEI)**, s'appuyant sur l'ensemble des bases élèves de tous les établissements de France, produit et transmet des listes de potentiels décrocheurs selon le territoire de chaque plateforme quel que soit le dernier établissement fréquenté (public, privé, agricole...). Cela permet d'avoir une vision exhaustive des jeunes concernés.

Une fois identifiés, les jeunes décrocheurs se voient proposer des **solutions de remédiation** qui peuvent consister en :

- un parcours accompagné par la mission locale
- un stage financé par la Région Midi-Pyrénées
- une reprise de formation en tant qu'apprentis
- ou une solution proposée par l'Éducation nationale, et intégrée dans l'offre de remédiation du réseau FOQUALE

Les solutions proposées par les réseaux FOQUALE

Si l'ambition première de l'Éducation nationale doit être de prévenir le décrochage scolaire en favorisant la réussite de tous les élèves, elle doit également être en capacité d'apporter des réponses concrètes aux jeunes qui quittent l'école sans diplôme et sans un niveau suffisant de qualification.

Dans notre académie, **15 réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)** ont pour vocation d'offrir des solutions adaptées aux profils des jeunes.

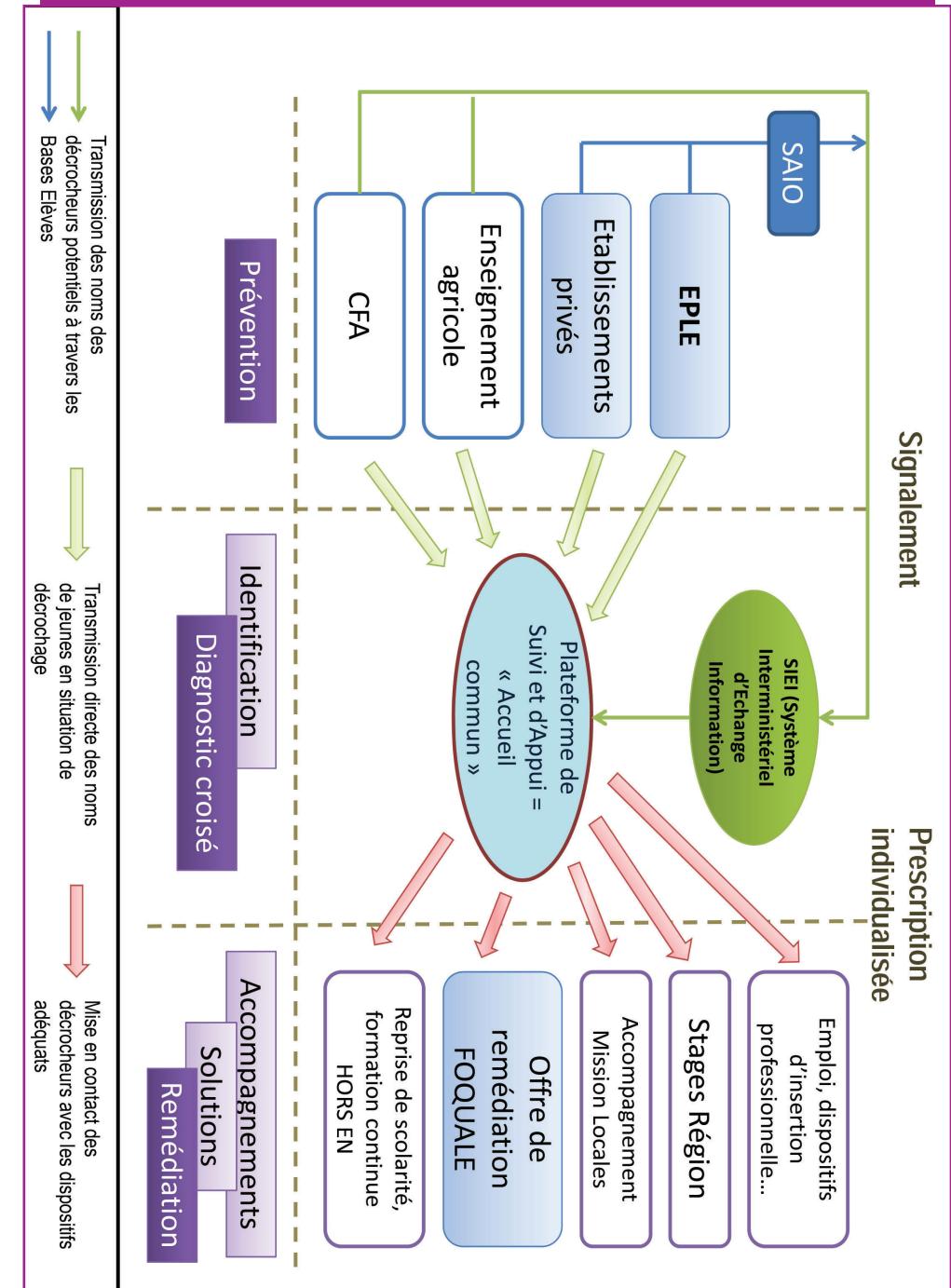
Ils rassemblent, le plus souvent suivant le territoire d'une Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), les établissements et les dispositifs relevant de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Chaque jeune décrocheur pris en charge dans le cadre de ces nouveaux réseaux se voit proposer un "**contrat formation qualification emploi**". Après un entretien réalisé par les conseillers d'orientation-psychologues et les personnels de la MLDS afin d'évaluer ses besoins, ses compétences et son niveau scolaire, une solution de retour en formation lui est proposée.

Il est accompagné par un tuteur de l'Éducation nationale tout au long de ce parcours de formation.

Les responsables de réseaux FOQUALE sont des personnels de direction en fonction depuis le 1^{er} septembre 2013. Ils ont pour mission de construire une offre de remédiation de proximité en réponse à un diagnostic territorial des besoins des décrocheurs. Cette offre de remédiation et d'accompagnement par territoire a vocation à être développée, consolidée et publiée à travers le site masecondechance.fr de l'ONISEP.

SCHÉMA DE PRISE EN CHARGE DES DÉCROCHEURS



Le décrochage : l'affaire de tous, la responsabilité de chacun

Le chef d'établissement

- assure le pilotage pédagogique de l'établissement, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre collectives du projet d'établissement
- impulse et coordonne les actions de prévention au sein de l'établissement
- veille au bon déroulement des Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire
- est garant du signalement des élèves absentéistes depuis plus de deux semaines à la Plateforme de Suivi et d'Appui aux décrocheurs et sur Suivi De l'Orientation
- est responsable du suivi des jeunes ayant quitté l'établissement depuis moins d'un an
- veille à l'intégration d'un élève engagé dans un parcours de remédiation relevant des réseaux FOQUALE

La famille, les responsables légaux

- dialoguent avec les professionnels
- signalent un problème d'ordre personnel à l'équipe éducative élargie
- sont impliqués dans le parcours scolaire du jeune, et dans la démarche de remédiation le cas échéant

Les coordonnateurs MLDS

- collaborent à la mise en place d'actions de prévention, en tant que conseillers techniques des chefs d'établissement
- exercent une activité de conseil et d'expertise en ingénierie de formation auprès des équipes éducatives
- conçoivent et animent des ateliers de remédiation en direction des jeunes décrocheurs dans le cadre des solutions proposées par les réseaux FOQUALE

Le jeune

- respecte les organisations (classe, établissement), le cadre mis en place
- élabore son parcours d'études et d'insertion professionnelle
- fait de difficultés éventuelles aux personnes qui l'entourent (équipe éducative, délégués élèves...)
- s'implique dans l'élaboration des démarches de remédiation que l'on lui propose

Les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les assistants d'éducations

- facilitent le dialogue entre établissement, élèves et familles
- apportent leur concours à la prévention du décrochage par la connaissance des élèves et de la vie de l'établissement
- accompagnent les élèves dans la construction de leur parcours
- animent les GPDS ou y participent

Les infirmiers, les assistants sociaux

- entretiennent un rapport privilégié avec les jeunes, et maintiennent le lien existant entre le jeune et l'Institution scolaire
- décèlent les signes de décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles
- participent au GPDS, au diagnostic croisé sur la situation des jeunes

Les conseillers d'orientation-psychologues (CO-P)

- assurent l'information, le conseil et l'accompagnement personnalisé des élèves et de leurs familles, notamment des élèves soumis à l'obligation scolaire en difficulté
- conseillent les élèves dans la construction de leur parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle
- contribuent à la réussite scolaire des élèves en complément des équipes éducatives
- participent à la prévention et au suivi de l'échec scolaire et des sorties sans qualification en lien avec les organismes chargés de l'insertion professionnelle des jeunes
- participent aux plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Les professeurs, le professeur principal

- sont garants d'une pédagogie rendant l'élève acteur de sa formation
- prennent en compte la diversité des élèves et décèlent les signes de décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles
- mettent en œuvre une pédagogie de la réussite et adaptent leurs méthodes aux besoins spécifiques des jeunes
- préparent et organisent un retour en classe profitable et bienveillant, garantissant la continuité pédagogique
- sont un relais d'information sur l'orientation et accompagnent les élèves dans l'élaboration de leur projet
- coopèrent avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école

Selon les situations, d'autres partenaires peuvent être sollicités (justice, insertion...).

La prévention et la prise en charge du décrochage scolaire au sein d'un établissement est donc une préoccupation collective, qui doit s'intégrer au projet d'établissement

Ressources et textes réglementaires

Textes réglementaires :

- Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République
- Circulaire n°2013-035 du 29-3-2013 relative aux réseaux Formation Qualification Emploi parue au BO n°14 du 4 avril 2013
- Circulaire n°2011-028 du 9-2-2011 relative à la lutte contre le décrochage scolaire parue au BO n°6 du 10 février 2011
- Circulaire académique du 28 janvier 2014 relative à la mise en œuvre académique de la politique de lutte contre le décrochage scolaire

Rapports et études :

AFSA Cédric, *Qui décroche ?* in Éducation et formations n°84, ministère de l'Éducation nationale, décembre 2013

COUDENE Maud, *Les abandons d'études en cours de CAP* in Éducation et formations n°84, ministère de l'Éducation nationale, décembre 2013

CAYOUETTE-REMBLIERE Joanie, *Les écarts se creusent-ils en cours de collège ?* in Éducation et formations n°84, ministère de l'Éducation nationale, décembre 2013

ROBERT-BOBEE Isabelle, *Les jeunes sortants sans diplôme : une diversité de parcours* in Éducation et formations n°84, ministère de l'Éducation nationale, décembre 2013

Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée, rapport conjoint IGEN-IGAENR n° 2013-059, Juin 2013

REMI Thibert, *Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs*, in Dossier d'actualité Veille et Analyses IFE, ENS de Lyon, n°84, mai 2013

LA PRÉVENTION AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT



La continuité école-collège

La continuité école-collège ne va pas de soi. En effet, le collège est resté longtemps dans les faits une propédeutique au lycée d'enseignement général, qu'il reproduit encore aujourd'hui dans son organisation (une heure/un cours ; une discipline/un enseignant ; une classe).

Au cours des années 1980, Louis Legrand, auteur de *La différenciation pédagogique*, tente d'introduire la notion de classes hétérogènes, de groupes de besoin, de tutorat. Le Collège de France, sous la houlette de Pierre Bourdieu, produit un rapport qui préconise déjà un socle commun :

« Des programmes nationaux devraient définir le minimum culturel commun, c'est-à-dire le noyau de savoirs et de savoir-faire fondamentaux et obligatoires que tous les citoyens doivent posséder. Cette formation élémentaire ne devrait pas être conçue comme une sorte de formation achevée et terminale mais comme le point de départ d'une formation permanente. Elle devrait donc mettre l'accent sur les savoirs fondamentaux qui sont la condition de l'acquisition de tous les autres savoirs et sur la disposition à acquérir des savoirs (adaptabilité intellectuelle, ouverture de l'esprit, etc.).»

En 2002, Marie Duru-Bellat, sociologue et professeure de sociologie à Sciences Po Paris, dresse le constat d'un système éducatif inégalitaire, qui, loin de combattre les déterminismes sociaux, les accentue le plus souvent au collège, mais qui est aussi capable de les réduire, notamment grâce aux classes hétérogènes.

Le socle commun de connaissances et de compétences, mis en place en 2005 sur l'ensemble de la scolarité obligatoire avec une progression par palier, introduit la *continuité école collège*, qui devient le cadre réglementaire avec la Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'Ecole de la République. **L'enseignement - apprentissage par compétences** valorise les réussites, encourage et motive les élèves, et indique les marges de progrès possibles.

Ainsi, l'article L. 332-2 du code de l'Éducation précise :

« Dans la continuité de l'école primaire et dans le cadre de l'acquisition progressive du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, tous les enfants reçoivent dans les collèges une formation secondaire accordée à la société de leur temps.»

Un décret du 24 juillet 2013 modifie les cycles de l'école maternelle à la fin du collège avec une mise en œuvre progressive à partir de la rentrée 2014 :

- **le cycle 1, cycle des apprentissages premiers**, correspond aux trois niveaux de l'école maternelle
- **le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux**, correspond aux trois premières années de l'école élémentaire
- **le cycle 3, cycle de consolidation**, correspond aux deux dernières années de l'école élémentaire suivant le cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du collège
- **le cycle 4, cycle des approfondissements**, correspond aux trois dernières années du collège

Ce décret confirme la continuité école collège en instaurant un cycle recouvrant à la fois la fin de l'école élémentaire et le début du collège : le cycle 3, de consolidation.

Pour autant, l'entrée en 6^e marque une nouvelle étape dans le parcours de l'élève. Le nouveau collégien est confronté aux multiples changements de rythme du temps et de l'espace, de l'organisation des cours, du nombre d'enseignants avec des démarches et exigences souvent différentes. Cela peut également signifier une rupture affective, une perte des repères, source d'angoisse et de stress, qui peut aggraver ou générer des difficultés chez certains des élèves.

Les dispositifs favorisant la continuité

Le conseil pédagogique

Au collège, il poursuit la réflexion sur l'accompagnement de tous les élèves vers la réussite et sur un suivi individualisé des plus fragiles. Cette réflexion s'accompagne du questionnement sur les pratiques d'enseignement. L'accompagnement des élèves dans l'appropriation des méthodes et organisations spécifiques au collège commence dès les premières heures de la rentrée. **Un accueil spécifique des élèves de 6^e et de leurs parents** pour faciliter la découverte de l'établissement et de son personnel, la distribution d'une plaquette d'information, d'un cahier d'accueil peuvent lever les premières appréhensions.

L'accompagnement personnalisé

Il est inscrit dans l'emploi du temps de tous les élèves de 6^e. Il doit aider chacun à acquérir des nouvelles méthodes travail, proposer du soutien, de l'approfondissement et une découverte de l'environnement du collège. En début d'année scolaire, il est utilisé essentiellement pour permettre l'acquisition ou la consolidation des compétences du socle du palier 2 non validées à la fin de l'école primaire.

L'accompagnement éducatif

Pour tous dès l'école maternelle jusqu'à la 3^e, il offre la possibilité de trouver une aide pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants. Les élèves peuvent aussi bénéficier de moments d'apprentissages différents s'ils n'ont pas besoin d'aide particulière. Diverses activités peuvent être envisagées : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires... L'implication des professeurs dans ce dispositif est un moyen d'assurer une continuité entre le travail scolaire et le travail personnel et d'établir une autre relation avec les élèves. La pratique artistique, culturelle et sportive envisagée dans ce cadre peut réconcilier l'élève avec le collège et les apprentissages.

Le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

Pouvant être proposé à tout élève dès la grande section de maternelle, il s'inscrit dans une démarche globale de prise en charge des élèves en difficulté appréhendée dans le cadre du projet d'école et d'EPLE. Il définit les éléments d'individualisation dans la classe (différenciation pédagogique) et hors la classe (stage de remise à niveau, accompagnement personnalisé, aide aux devoirs, accompagnement éducatif, ...), et leur articulation.

Le livret personnel de compétences (LPC)

Il reste une source d'informations précieuses sur les acquis des élèves. Transmis au collège, il permet, grâce aussi aux éléments transmis lors de la liaison école/collège, de mettre en place les **PPRE-Passerelles** pour les élèves qui n'ont pas encore acquis le palier 2 du socle ou dont les compétences demandent à être consolidées.

Le dispositif PPRE-Passerelle

Il a été institué en 2011. À partir d'un diagnostic s'appuyant sur les outils d'évaluation institutionnels, il permet aux équipes d'analyser les besoins de l'élève et de rechercher les réponses adaptées. Il invite ainsi l'équipe à poser des objectifs clairs, à définir un programme d'actions ciblé, correspondant à des compétences précises.

Le projet personnel de scolarisation

Il concerne les élèves en situation de handicap. Il fixe un cadre pour la scolarisation, définit les aides et l'accompagnement attendus.

Aucun de ces dispositifs ne pourra être efficace sans l'adhésion des élèves et de leurs parents. Tous aspirent au mieux pour leurs enfants, s'efforcent de répondre à ce qu'ils croient être les demandes de l'institution scolaire, sans toujours en maîtriser les codes et les attendus.

La confiance est indispensable dans la relation éducative. **Le Comité d'Education à la Santé et Citoyenneté (CESC)**, outil structurant de la politique éducative de l'EPLE, permet d'établir un programme d'actions pour renforcer le lien entre l'École et les familles et contribuer à la réussite éducative. Cela signifie pour chacun de reconnaître l'importance des rôles respectifs, mieux informer et coordonner les interventions.

Changer de point de vue permettra de développer une action éducative convergente, porteuse de sens et mieux comprise par l'élève qui a besoin de faire confiance aux adultes, de se sentir aidé et accompagné pour poursuivre le chemin difficile des apprentissages.

Entretien avec Eric Soula et Ann Cachot, principal et adjointe au collège M. Azaña



De quel constat partiez-vous en vous lançant dans la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire ?

Nous avons remarqué que c'est au cours du collège que l'on « perd » véritablement les élèves, que le processus de décrochage s'accélère. À titre d'exemple, en faisant une enquête sur leur niveau entre la 5^e et la 3^e, nous avons remarqué que les résultats baissaient. Parallèlement, c'est au cours de la 4^e que commençaient les absences perlées, et les visites à répétition injustifiées à l'infirmerie.

Nous nous sommes également aperçus, au travers d'enquêtes, qu'un tiers des enfants ne faisaient pas leurs devoirs à la maison, souvent du fait de difficultés familiales rencontrées.

Nous assistons à des signaux de mal-être au collège, sous forme de violences, de manque de respect envers les personnels de l'établissement. Malheureusement, cette violence est bien souvent le reflet de celle que le système, et certains adultes encadrant témoignent envers les élèves, en ne disant pas bonjour, en excluant les élèves de la classe, etc. Cela crée un sentiment d'échec chez les jeunes, qui peut être facteur de décrochage.

Quel a été votre objectif à partir de ces constats ?

Le premier axe de notre projet d'établissement est de donner aux élèves l'envie de venir à l'école. L'expérimentation a également l'ambition de changer le regard que peuvent porter les adultes sur les élèves.

Le principe est d'activer la bienveillance, en valorisant notamment les compétences de chacun.

L'une des méthodes phares est une évaluation des sixièmes non pas avec des notes, mais par compétences, afin de valoriser ce qu'ils sont capables de produire, de leur permettre de repérer leurs réussites et de leur donner du courage face aux compétences qu'il reste à acquérir. Cela rend la progression lisible pour l'enfant. Les méthodes magistrales ne représentent plus un modèle pour les jeunes, c'est seulement en s'adaptant aux enfants, en les intéressant que l'on luttera efficacement contre le décrochage. Nous mettons par exemple en place des groupes de compétences en français. Les professeurs se fixent un même objectif, décliné à différents niveaux d'exigences selon les groupes. Les enfants peuvent ainsi avancer à leur rythme.

Une phase d'accueil de 8h à 9h est prévue pour accueillir les élèves de sixième, leurs laissant le temps de faire leurs devoirs, se détendre, ou faire des activités avec les différents personnels du collège.

Cela nous a permis de travailler avec les parents, de leur donner une image plus positive de l'école, car ce sont eux les relais auprès des enfants.

La CPE, partie prenante au projet, a mis en place un tutorat des sixièmes par les troisièmes, que la responsabilité d'un plus petit peut aider.

Nous avons ainsi réussi à diminuer le nombre d'incivilités, et le nombre d'enfants qui ne veulent pas aller à l'école, y compris certains qui sont en grande difficulté.

Le collège Manuel Azaña a reçu des mains de monsieur le ministre de l'Éducation nationale, le prix des parents de l'innovation pédagogique pour le dispositif mis en place.



Au collège, du PDMF au nouveau parcours d'information et d'orientation

Le début de l'adolescence s'accompagne de profonds changements. Ils nécessitent, de la part des adultes de la communauté éducative, de mobiliser les élèves vers les apprentissages et de développer leur persévérance. Ainsi, la construction, dès le collège, du parcours d'information et d'orientation est un important levier de prévention du décrochage scolaire. Le parcours de découverte des métiers et des formations doit donc permettre aux collégiens de développer leur capacité à s'orienter, de donner du sens à leurs apprentissages, de diversifier et formaliser leurs expériences de découvertes du monde économique et professionnel et des formations.

Objectifs : il s'agit de permettre à chaque élève :

- d'identifier le lien entre son travail scolaire et l'itinéraire de formation qu'il construit
- d'ouvrir son horizon personnel sur les métiers à tous les niveaux
- d'étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec les systèmes de formation
- de construire des connaissances et des attitudes actives pour préparer ses choix

Public : tous les élèves de la cinquième à la troisième, puis, à partir de la rentrée 2015, tous les élèves dès la sixième.

Contenus : ce parcours comporte des activités pédagogiques réalisées dans le cadre des enseignements disciplinaires, des projets pluridisciplinaires et d'actions spécifiques telles que les forums formation – métiers, les visites et séances d'observation en entreprise, les rencontres avec des professionnels... Il prend appui sur trois axes :

- la découverte des métiers et des organisations
- la découverte des systèmes de formation
- l'auto-évaluation et la connaissance de soi

Toutes les activités du PDMF contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Organisation : la programmation sur l'ensemble de la scolarité est conçue en équipe pluridisciplinaire sous l'autorité du chef d'établissement, avec le conseil technique du CO-P. Validée en conseil pédagogique, elle s'appuie sur le diagnostic orientation pour fixer des objectifs.

Coordonnées par le professeur principal, les activités sont mises en œuvre par tous les enseignants, pendant les heures d'enseignement, de vie de classe ou l'accompagnement personnalisé.

La loi du 13 juillet 2013 instaure un nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel et prévoit d'intégrer au tronc commun de formation de la sixième à la troisième. Pour développer la réflexivité et les capacités d'autoévaluation, chaque élève peut conserver des traces de son parcours dans le webclasseur orientation (ou FOLIOS, en expérimentation), portfolio numérique qui le suit pendant toute sa scolarité.

Entretien avec Pascale Griffault, directrice du CIO d'Albi, formatrice PDMF

“ Comment le PDMF contribue-t-il à créer le lien entre le travail scolaire et l'itinéraire de formation ?

Les activités de découverte des métiers peuvent être par exemple reliées aux disciplines scientifiques et technologiques à travers leurs applications dans de nombreux domaines professionnels. La question de l'évolution des métiers peut aussi être traitée en histoire, en français, dans différentes disciplines qui permettent de mettre en perspective l'évolution des technologies, des pratiques professionnelles, des contextes de travail.... Egalement, les élèves acquièrent des compétences dans le cadre de l'école qui seront transférables à de nombreux métiers.

Pour les aider dans ces activités, les enseignants disposent des outils mis à leur disposition par l'ONISEP et par les partenaires du monde économique et professionnel.

En quoi l'orientation peut-elle, selon vous, induire des risques de décrochage ?

L'orientation peut introduire des risques de décrochage dans la mesure où parfois, les décisions d'orientation sont perçues comme injustes. Quand les élèves ne font pas le lien entre leur travail scolaire, leurs résultats et les décisions prises par des équipes, quand ils subissent leur orientation, cela peut entraîner du découragement, voire de la violence.

Comment rend-on l'élève acteur de son parcours ?

Il faut d'abord valoriser ses compétences et lui renvoyer une image positive de lui-même. Ensuite, il faut lui donner envie de découvrir des métiers et des formations et de se projeter. On peut le rendre acteur à travers différentes activités que l'on met en place dans le cadre du PDMF : enquêtes, interviews avec des professionnels, ... Il faut susciter l'envie et reconnaître la valeur de l'individu.

Le webclasseur, par exemple, permet à l'élève de retrouver la trace de tout son cheminement. C'est un espace dédié où il peut insérer des supports qui présentent ses expériences et ses recherches. Il peut suivre son évolution d'une année sur l'autre en gardant une trace de toutes ses réflexions, en discuter avec ses professeurs, le CO-P, et développer ainsi sa réflexivité, ses capacités d'autoévaluation.

En quoi le PDMF permet-il de lutter contre le décrochage ?

En valorisant des compétences qui sont en lien avec le parcours de formation que l'élève est en train de construire, mais aussi les compétences extra scolaires, le PDMF participe à la construction d'une image positive de soi, qui favorise à son tour la motivation. Il contribue à donner du sens aux apprentissages et à mettre en cohérence le parcours de l'élève. Amener l'élève à comprendre le sens de son parcours et à avoir prise sur lui ne suffit pas toujours, mais c'est une condition nécessaire.

Quel est le rôle du CIO dans la mise en œuvre du PDMF ?

Le CIO apporte aux établissements des indicateurs utiles à l'élaboration du diagnostic orientation. En début d'année scolaire, la directrice recense les indicateurs qui concernent le bassin. L'équipe du CIO aide le chef d'établissement à enrichir son diagnostic. Elle apporte des outils qui permettent de repérer les problématiques liées à l'orientation et de fixer des objectifs.

Les objectifs visés sont essentiellement ceux de la politique académique, c'est-à-dire la réduction des écarts territoriaux, sociaux, sexués, et la réussite de tous les élèves. Les CO-P interviennent comme conseillers techniques en aidant les équipes à s'emparer de ces problématiques dans le prolongement du diagnostic des établissements, dans la mise en œuvre, le recensement et la mise en cohérence des actions. Ils peuvent être un appui aux équipes pour élaborer des projets. Le CIO peut également organiser des formations d'équipes.

Les dispositifs relais

Mis en place par l'Éducation nationale depuis 1999, les dispositifs relais constituent une réponse éducative particulière pour accueillir et scolariser des collégiens en rupture profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires, et ayant besoin d'une prise en charge éducative plus globale.

Objectifs : réinsérer durablement des jeunes en risque de rupture scolaire dans un parcours de formation de droit commun. Engager l'élève dans un processus de resocialisation et de réinvestissement dans les apprentissages. Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Public : élèves du second degré de moins de seize ans entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation.

élèves ayant déjà bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien existant au collège. élèves ne relevant pas de l'enseignement adapté ou spécialisé, ni des mesures d'accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

L'admission dans le dispositif nécessite l'accord écrit des parents ou de l'autorité parentale.

Modalités, contenu : les élèves sont accueillis dans un établissement scolaire ou une autre structure partenaire, pour des sessions de deux semaines à plusieurs mois (classes relais), éventuellement en internat, quand la situation le nécessite.

Les dispositifs relais proposent une pédagogie active et différenciée. Les parcours des élèves sont individualisés sans que ne soient pour autant exclues des prises en charge collectives.

Organisation : le projet éducatif et pédagogique est élaboré conjointement par les différents partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé et fait partie du projet de l'établissement de rattachement. L'emploi du temps de l'élève est évolutif et adapté au cas par cas. Le nombre d'élèves par session est limité (de 6 à 12 élèves) ainsi que la durée des sessions.

Un soutien et un tutorat des élèves sont organisés lors de l'entrée en dispositif relais et au moment de la réintégration de l'élève dans sa classe d'origine.

Un carnet de suivi présente le programme dispensé et mentionne les progrès du jeune, les commentaires des enseignants, des exemples de travaux réalisés et des observations du jeune et de sa famille.

Des internats relais permettent aux élèves présentant un risque important de décrochage (absentéisme, exclusions par mesure disciplinaire) de bénéficier d'un accompagnement jusqu'à la reprise d'un parcours de formation. La prise en charge des élèves est effectuée en collaboration avec d'autres dispositifs (dispositifs de réussite éducative, groupe de prévention du décrochage scolaire, contrat local d'accompagnement à la scolarité, contrat éducatif local...).

Pilotage et encadrement : une commission départementale pilotée par l'IA-DASEN examine les dossiers (constitués par les établissements d'origine qui incluent les diverses mesures d'aide déjà mises en place, l'avis du Conseiller d'Orientation – Psychologue (CO-P), de l'assistant social et du médecin scolaire, ainsi que des personnes détenant l'autorité parentale). La décision d'admission relève de l'autorité de l'IA-DASEN, par délégation du recteur de l'académie.

Les dispositifs relais sont mis en œuvre en collaboration avec le ministère de la justice, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'enseignement public ou les fondations reconnues d'utilité publique.

Entretien avec Jean-François Rabault et Valérie Pico, classe relais Sainte-Lucie

“ Comment est organisée la classe relais ?

La classe relais est rattachée au service territorial éducatif d'insertion, qui est un service de la PJJ¹ et dans lequel il y a deux unités, une unité professionnelle pour les 16-18 ans et une unité scolaire pour les 15-16 ans qui comporte la classe relais et le module ISIS (Individualisation et Soutien à l'Insertion et à la Scolarité, pour les jeunes ayant une notification MDPH²).

L'objectif est de réintégrer ces jeunes dans une classe, de les aider à reprendre un rythme avec des horaires et à travailler. Dans la majorité des cas, ils sont réintégrés en CFA ou en lycée professionnel.

Les jeunes accueillis sont déscolarisés depuis très longtemps. En général, ils ont été exclus de plusieurs établissements après conseils de discipline ou ont été très absentéistes. Souvent, les assistants sociaux redirigent ces jeunes vers nous ou les CPE. Avec le professeur des écoles, une évaluation et une remise à niveau sont effectuées pour ensuite passer éventuellement le CFG³, l'ASSR², etc.

Il faut surtout les motiver à découvrir un milieu professionnel et trouver un domaine qui leur conviendrait pour faire un stage. Les stages leur permettent de trouver ensuite un patron pour un contrat d'apprentissage.

Comment s'effectue l'intégration d'un jeune en classe relais ?

Pendant l'entretien d'accueil, nous présentons la structure aux jeunes et aux parents. Sont présents les éducateurs, l'assistant social et le responsable d'unité. Un document individuel de prise en charge est présenté et complété avec les objectifs du jeune, les attentes de la famille et nos attentes. On peut garder des jeunes qui ont eu 16 ans jusqu'à ce qu'ils finalisent leur projet.

En quoi ce dispositif est-il efficace contre le décrochage scolaire ?

Souvent, des difficultés sociales ou psychologiques dépassent la question scolaire. On y répond en complétant l'accompagnement scolaire par un accompagnement éducatif qui va éventuellement soutenir les parents, comprendre les enjeux familiaux. Puis on traite la question scolaire. A partir d'une première évaluation, on peut proposer des exercices, une progression et des objectifs qui leur permettent de se penser dans une progression scolaire et sociale. Les jeunes restent parfaitement conscients de l'importance d'avoir un diplôme.

Comme ils sortent avec un diplôme de droit commun, on est bien dans un processus d'inclusion scolaire. En tout cas, il n'y a pas de rapport entre l'intelligence des jeunes et leur destin social. La plupart d'entre eux sont très intelligents mais sont en difficultés soit comportementales, soit relationnelles d'adulte, soit psychologique, ce qui interfère complètement avec la transmission pédagogique et scolaire. Le dispositif permet de travailler sur ces différents plans, et ce détour facilite le passage vers le domaine cognitif et les apprentissages de manière plus apaisée.

¹ PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

² MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

³ CFG : Certificat de Formation Générale

⁴ ASSR2 : Attestation de Scolaire de Sécurité Routière niveau 2

La valorisation des parcours à travers la voie professionnelle

Choisir la voie professionnelle est l'occasion d'un nouveau départ. Parfois démotivés par l'école, les jeunes peuvent trouver un nouveau souffle dans une filière professionnelle.

La réforme de la voie professionnelle doit permettre de maîtriser les compétences fondamentales et de développer, en articulation étroite avec les pratiques de classe et les besoins de chacun, une personnalisation des aides et accompagnements. Elle vise ainsi à :

- consolider et stabiliser l'acquisition des fondamentaux, restaurer l'image de soi
- construire les compétences et les attitudes indispensables à l'insertion sociale et professionnelle
- parvenir à une insertion choisie, développer l'ambition
- faciliter l'insertion dans l'emploi ou la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Le lycée professionnel accueille principalement les élèves de troisième souhaitant poursuivre leur études tout en faisant l'expérience d'un domaine professionnel. Les équipes pédagogiques et éducatives se mobilisent pour :

- une prise en compte globale du jeune avec un investissement positif sur ces potentialités
- la mise en œuvre d'une pédagogie de la réussite avec des gestes professionnels donnant sens aux savoirs
- des réponses aux difficultés par des actions tant pédagogiques qu'éducatives

Quelques réponses :

Un accueil privilégié

Pour favoriser une identification positive de l'établissement et des équipes et engager la cohésion de groupe, donner du sens aux formations proposées, permettre à l'élève de se (re)mobiliser dans une dynamique de formation :

► des entrants en seconde et en première année de CAP : entretiens d'accueil et de positionnement, journées d'intégration avec emploi du temps banalisé, propositions de visites de la ville (médiathèque, mairie, châteaux,...) et son environnement, rallyes, visites d'entreprises, interventions de professionnels, d'anciens élèves, semaine santé sécurité,...

► des entrants en première ou terminale : repérage des difficultés éventuelles et intégration facilitée de ces élèves. Un entretien personnalisé permet au lycéen de se projeter positivement dans les formations proposées, pour construire son parcours ; il est indissociable de l'accompagnement personnalisé. Il permet de :

- définir les besoins de chaque élève en matière d'éducation à l'orientation, il doit être articulé avec les actions d'orientation conduites dans le cadre de l'accompagnement personnalisé
- définir la nature de la prise en charge pédagogique hors éducation à l'orientation

Parcours individualisés

Selon ses besoins et sa progression, le lycéen pourra opter pour une certification intermédiaire lui garantissant un niveau V de formation professionnelle, disposer d'un accompagnement lui permettant d'envisager soit l'insertion professionnelle, soit une poursuite d'études après le Bac professionnel ou le CAP.

La classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles

Objectifs :

- accompagner de façon personnalisée les élèves dans leur choix d'un parcours de formation en assurant la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au palier 3
- préparer au DNB quelle que soit sa série

Public

Élèves de quatrième scolairement fragiles, volontaires, prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique.

Contenu

- moins d'heures d'enseignement général et davantage d'enseignements technologiques
- 216 heures (maximum) de séquences de découverte professionnelle
- accompagnement personnalisé : pour aider l'élève à l'acquisition du socle, à faire le point sur ses choix de formation
- une deuxième langue vivante pour ne pas limiter les vœux d'orientation

Organisation

Les modalités en sont précisées dans le volet pédagogique du projet d'établissement. Cette formation vise à créer une dynamique nouvelle par l'intermédiaire de méthodes pédagogiques différentes.

Le projet pédagogique est adapté à l'élève en relation directe avec les parents et les tuteurs. La prise en charge est assurée par plusieurs professeurs.

Poursuite d'études

La poursuite d'études envisagée le plus souvent est la seconde professionnelle vers le Bac Professionnel, en lycée sous statut scolaire ou par apprentissage. La poursuite d'études vers la voie générale ou technologique demeure néanmoins possible.

Autre piste

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance permet à des jeunes âgés d'au moins 15 ans, à leur demande et à la demande de leur famille, de suivre en CFA, sous statut scolaire, une formation en alternance.

Celui-ci est destiné à leur faire découvrir un ou plusieurs métiers correspondant à un projet d'entrée en apprentissage vers un CAP.

Le chef d'établissement d'origine demeure responsable de l'orientation du jeune en fin d'année scolaire.

Le parcours d'information et d'orientation au lycée

L'allongement de la scolarité induit par les récentes réformes de l'enseignement secondaire et supérieur permet de poursuivre l'exploration des possibles, y compris pour les lycéens professionnels, de plus en plus jeunes et souvent encore indéterminés quant à leurs choix de carrière. La formalisation et la valorisation des expériences scolaires et extrascolaires contribuent à renforcer la réflexivité et l'estime de soi du lycéen, nécessaires pour se projeter dans l'avenir. L'acquisition des compétences liées à l'orientation, telles que les techniques de recherche d'informations sur internet ou la méthodologie de prise de décision, contribuent à la prévention du décrochage scolaire en développant l'autonomie du jeune. Ainsi, les activités du PDMF et du nouveau parcours d'information et d'orientation peuvent contribuer notamment à l'acquisition de compétences transversales d'ordre métacognitif, relationnel, personnel...

Objectifs :

- préparer la suite du parcours au lycée
- explorer des secteurs d'activité et les emplois qui leur correspondent à tous niveaux
- étayer son ambition par la construction d'une représentation objectivée de l'enseignement supérieur
- finaliser ses choix, élaborer une stratégie, s'engager dans la réalisation

Public : tous les élèves de la seconde à la terminale professionnelle, technologique et générale.

Contenus : activités pédagogiques réalisées dans le cadre des enseignements disciplinaires, projets pluridisciplinaires, actions spécifiques telles que les forums formations – métiers, les visites d'entreprises, les rencontres avec des professionnels, la découverte du portail Admission postbac...

Le PDMF prend appui sur trois axes :

- la découverte des métiers et des organisations
- la découverte des systèmes de formation
- l'autoévaluation et la connaissance de soi

Organisation : la programmation sur l'ensemble de la scolarité au lycée est conçue en équipe pluridisciplinaire sous l'autorité du chef d'établissement, avec le conseil technique du CO-P. Validée en conseil pédagogique, elle s'appuie sur le diagnostic orientation de l'établissement pour fixer des objectifs.

Les activités peuvent être mises en œuvre par **tous** les enseignants sous la coordination du professeur principal, pendant les heures d'enseignement, de vie de classe, l'accompagnement personnalisé..., avec l'appui du CO-P et du CIO. Pour développer sa réflexivité et ses capacités d'autoévaluation, chaque élève peut conserver des traces de son parcours dans le webclasseur (ou FOLIOS, en expérimentation), portfolios numériques qui le suit pendant toute sa scolarité, et qu'il pourra commenter au cours des entretiens avec le professeur principal, le CO-P, le CPE...

Entretien avec Pierre Donnadieu, proviseur du lycée Pierre-Paul Riquet

“ Comment le PDMF est-il élaboré dans l'établissement ?

Il a été préparé dans le cadre du conseil pédagogique, en associant les professeurs principaux, et structuré de telle manière qu'on ait une progressivité dans les actions sur les différents niveaux. Il y a donc tout un travail d'élaboration concernant les indicateurs, les objectifs, les protocoles et les convergences nécessaires à la construction d'une programmation cohérente et harmonisée.

Le premier objectif est de diversifier l'orientation de manière positive. Le deuxième aspect est lié à l'ambition scolaire, notamment auprès des jeunes filles. Le troisième aspect est l'existence de destins scolaires contrariés qui peuvent se traduire assez rarement par du décrochage.

Comment rend-on l'élève acteur de son projet ?

La mise en œuvre, notamment, du **conseil d'orientation anticipé** en première, est déjà un bon moyen d'amener l'élève à réfléchir à son parcours. Il peut confronter sa réflexion de manière très concrète au cours du salon Infosup, qui est ensuite exploité en accompagnement personnalisé.

Au lycée, des rencontres avec des anciens élèves permettent de travailler sur le feedback que peuvent renvoyer les étudiants à leurs camarades encore au lycée.

Quel est votre rôle, en tant que proviseur, dans la lutte contre le décrochage scolaire ?

Un proviseur doit d'abord aider à définir une stratégie par rapport à la question du décrochage et, sur la base de cette stratégie, sensibiliser les différents acteurs. Ensuite, le pilotage s'appuie notamment sur les dispositifs de suivi, d'évaluation, et sur la communication vers les familles.

Quels sont les effets du PDMF sur la motivation, la mobilisation des élèves, sur leur projet d'orientation et sur le décrochage scolaire ?

Le PDMF permet également de prévenir le décrochage car il modifie sensiblement la pratique des enseignants, qui prennent progressivement en compte la dimension orientation dans la pratique pédagogique.

Les enseignants ont repéré la frontière entre leur intervention, qui reste ancrée dans la pédagogie, et l'intervention par exemple du CO-P. Ils ont pu se centrer sur le développement de la compétence à s'orienter. C'est un levier essentiel dans l'évolution des cultures professionnelles.

En termes de résultats, on a réussi à diversifier l'orientation. Également, les élèves redoublent moins. À travers le PDMF, on arrive à faire admettre l'idée que la série S n'est pas la seule voie royale. Par exemple, les séries technologiques sont aussi des parcours de réussite. On parvient davantage à la réussite au Baccalauréat en 3 ans et on s'aperçoit aussi que l'ambition des filles se rapproche de l'ambition des garçons. Enfin, certains élèves issus de familles socialement défavorisées sont pris en charge notamment dans le cadre de nos partenariats avec les grandes écoles et osent s'engager dans des études longues et ambitieuses.

Les stages passerelles

Les stages mis en place dans le cadre de la réforme du lycée ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire de l'élève en proposant une offre éducative complémentaire. Les stages passerelles, demeurent des parcours individualisés exceptionnels, dépendant des possibilités d'accueil dans la formation souhaitée.

Objectif : permettre un changement d'orientation en cours ou en fin d'année sans redoubler ni prendre de retard, favoriser une meilleure fluidité des parcours des jeunes vers les niveaux de qualification

Public : lycéens des voies générale, technologique et professionnelle volontaires et motivés

Contenu : au cours de l'**année N-1**, en fonction du parcours du jeune et la maturité de son projet, un stage de découverte (la durée est à déterminer) permet de découvrir l'établissement et la filière, d'aborder en confiance la rentrée dans un univers nouveau. En **année N**, l'accompagnement pédagogique suit une procédure qui associe l'équipe éducative et engage l'élève et sa famille, avec, si nécessaire, un tutorat, le tout dans le cadre de l'accompagnement personnalisé

Organisation : le lycéen peut réaliser tout ou partie du stage dans un autre établissement que le sien. Il construit avec l'aide du professeur principal, du conseiller d'orientation-psychologue et de son tuteur son projet de changement d'orientation. Ce projet est ensuite discuté en conseil de classe et validé par le chef d'établissement. Puis, durant l'année scolaire, cet élève bénéficiera d'un suivi individualisé. De son côté, l'élève s'engage à fournir un travail sérieux et soutenu notamment dans les disciplines nouvelles. On peut aussi lui proposer un emploi du temps particulier pendant quelques semaines après comparaison des programmes et référentiels et repérage des besoins du jeune

Les passerelles "horizontales"

Changement de série	1 ^{re} GT → 1 ^{re} GT T GT → T GT
	2 ^{de} GT → 2 ^{de} Pro
	1 ^{re} GT → 1 ^{re} Pro
	T GT → T Pro
	1 ^{re} Pro → 1 ^{re} Techno
	T Pro → T Techno

Public : des élèves qui souhaitent changer de série ou de voie sur un même niveau d'études

Les passerelles "montantes"

Changement de série	1 ^{re} GT → T GT
	2 ^{de} Pro → 1 ^{re} Pro
	1 ^{re} GT → T Pro
	2 ^{de} Pro → 1 ^{re} GT
	1 ^{re} Pro → T GT
	T CAP → 1 ^{re} GT
	T CAP → 1 ^{re} Pro (poursuite d'études)

Public : des élèves qui souhaitent changer de série ou de voie avec un changement de niveau d'études

Entretien avec Christian Bribet, proviseur du lycée Roland Garros



À quels types d'élèves conseillez-vous d'effectuer un stage passerelle ?

Certains élèves sont en difficulté au lycée professionnel, en perte de motivation. Soit ils le verbalisent en disant qu'ils veulent faire autre chose, soit ils s'installent dans un comportement passif ou se montrent indisciplinés. Dans les moments de discussion avec les élèves, notamment au cours des entretiens d'accueil, on peut se rendre compte que leur formation ne leur plaît pas.

La condition de participation au stage passerelle est que le lycéen construit lui-même, petit à petit, son projet. Un premier état des lieux est fait avec la conseillère d'orientation – psychologue, et éventuellement l'assistante sociale. Ensuite, l'équipe élabore un dispositif à l'extérieur ou à l'intérieur de l'établissement.

Comment prenez-vous en charge un élève que vous accueillez en stage passerelle ?

La première journée est organisée en trois temps. Les professeurs vont d'abord préparer des modules d'adaptation et vont présenter à l'élève la formation. Ensuite un chef d'entreprise ou un tuteur de stagiaire va lui présenter les débouchés possibles. Enfin, un tutorat entre élèves est mis en place (découverte des lieux, fonctionnement de l'établissement). L'élève est accueilli dans les ateliers, car l'objectif est généralement de découvrir les activités spécifiques à la formation envisagée.

À la fin de la semaine nous faisons le point avec l'élève : il s'agit d'effectuer un *positionnement* avec l'enseignant qui l'a accueilli, puis de discuter avec l'élève. Selon la motivation et les capacités observées, nous lui proposerons soit d'intégrer la formation, soit de prolonger son stage, soit de rechercher une autre solution. La durée du stage passerelle est donc variable. Le stage peut durer d'une journée jusqu'à deux ou trois semaines, en fonction de l'intérêt que cela suscite chez le jeune. Si au bout d'une semaine l'expérience est positive, on peut entamer la démarche administrative d'accueil du jeune au sein de l'établissement.

Quel bilan tirez-vous de ce dispositif ?

Le stage passerelle a permis de formaliser les changements d'orientation, pour les professeurs, pour le personnel de direction et aussi pour la famille et l'élève qui souhaite changer d'orientation. Le travail fait en amont dans la formulation de son projet permet à l'élève de mieux cerner ses aspirations, ses intérêts, et d'éviter les allers-retours entre établissements. De plus, ces stages passerelles permettent de mettre à disposition des places vacantes.

En quoi est-ce un dispositif efficace contre le décrochage scolaire ?

Dans un établissement comme le nôtre, le stage passerelle permet aux enseignants d'identifier très rapidement les élèves concernés, parce qu'ils savent qu'il y a des dispositifs qui existent. Ces dispositifs ont permis d'ouvrir les yeux sur la réalité du décrochage au sein de l'établissement.



Le tutorat

Le principe du tutorat existe dans l'Éducation nationale depuis longtemps, et recouvre des réalités différentes. Il s'agit d'une aide individuelle dans les apprentissages académiques, méthodologiques et dans l'organisation du travail personnel. On peut distinguer **deux formes de tutorat** :

Entre pairs : dans certains collèges, lycées, un élève de niveau avancé accompagne un plus jeune. Un exemple de mise en œuvre au collège Manuel Azaña est présenté page19.

D'un professionnel vers un jeune : cette forme, que l'on trouvait déjà à titre expérimental dans certains établissements scolaires, est étendue à tous les lycées depuis 2010 et comporte un volet d'aide à l'orientation. Elle est présentée ci-dessous.

Objectifs

- préparer et accompagner l'élève vers l'autonomie et la responsabilité
- aider l'élève à construire son parcours de formation
- prévenir le décrochage scolaire

Public

Tout élève de lycée général et technologique ou professionnel, en difficulté d'adaptation au lycée, d'ordre scolaire ou d'orientation.

Modalités, contenus

Il s'agit d'une action d'aide individualisée qui prend généralement la forme d'entretiens réguliers et dont la fréquence évolue en fonction des besoins du jeune. Elle nécessite une relation de confiance entre le jeune et l'adulte tuteur. Le tutorat consiste à :

- être à l'écoute du lycéen
- l'encourager, lui donner confiance en l'aidant à repérer ses réussites et en acceptant ses erreurs
- lui faire trouver les ressources pour progresser
- développer ses capacités d'initiative et de prise de décision
- l'amener à construire progressivement son autonomie

Organisation, pilotage

Le tutorat est assuré par des enseignants volontaires. Il est organisé sous l'impulsion et le pilotage du chef d'établissement, avec l'appui du conseil pédagogique et après consultation du conseil de la vie lycéenne.

Entretien avec Véronique Bernier, proviseure adjointe au lycée Toulouse Lautrec

“ Comment les élèves sont-ils dirigés vers le tutorat ?

Le tutorat est d'abord proposé par l'équipe éducative. L'élève doit être volontaire, il décide d'y participer et peut choisir son tuteur.

Le tutorat est proposé aux élèves qui paraissent en processus de décrochage, avec une perte de motivation, une baisse des résultats scolaires, aux élèves fragiles, en mal être, à ceux ou celles qui manquent d'ambition. Il devrait être proposé en priorité aux élèves de 2^{de}, mais dans les faits, les lycéens de 1^{re} et de terminale, avec la préparation du baccalauréat, sont les plus soumis au risque d'abandon ; le tutorat les aide beaucoup.

Comment mettez-vous en place le tutorat dans l'établissement ?

Généralement, le tutorat se met en place dès octobre, après repérage des élèves en difficultés, des décrocheurs potentiels. Je reçois l'élève, lui explique ce qu'est le tutorat et lui demande d'y réfléchir. Il ne donne pas forcément sa réponse tout de suite. Le volontariat est la clé de la réussite, du point de vue de l'élève comme de l'enseignant.

Quand l'élève a choisi le tuteur, celui-ci le reçoit en entretien individuel pour faire le point sur ses difficultés, et aussi sur ses points forts, parce qu'on veut absolument montrer aux élèves qu'ils réussissent. A l'issue de cet entretien, il remplit une fiche de contractualisation, signée par le professeur, l'élève et la famille, que je valide.

Le tuteur et l'élève se rencontrent le plus souvent une fois par semaine, même s'il n'y a pas d'obligation. Ils se rencontrent entre vingt minutes et une heure, au CDI, et se fixent des objectifs pour la semaine suivante.

Il peut s'agir de méthodologie de travail ou tout simplement de mise en confiance. Le tuteur a un rôle d'accompagnant, tout en préservant le rôle d'adulte et d'enseignant.

Dans la construction du parcours de formation et d'orientation, il travaille en relation avec la COP comme personne ressource et aussi avec les professeurs documentalistes pour des recherches sur internet. Il faut aussi savoir passer le relais à d'autres professionnels de l'équipe éducative, notamment en cas de difficultés familiales et sociales.

Quel bilan tirez-vous de ce dispositif ?

Les professeurs en parlent entre eux et se rendent compte que le tutorat a aidé l'élève. Le retour est très positif pour l'enseignant aussi, et de nouveaux enseignants vont tenter l'expérience. C'est un dispositif individuel dans un système collectif.

Il permet de s'intéresser à l'élève en tant qu'individu, celui-ci se sent reconnu et retrouve ainsi une motivation au travail.

Pour les élèves vraiment décrocheurs, qui cumulent les difficultés, qui finissent par être trop absents, le tutorat ne fonctionne pas. On n'arrive pas à les faire revenir au lycée. En revanche, le tutorat permet, dans la grande majorité des cas, de raccrocher les élèves en processus de décrochage, dont les résultats scolaires et la motivation baissent. C'est un dispositif de prévention du décrochage efficace.

Entretien avec Maxime, élève tutoré



“ Pouvez-vous nous présenter rapidement et nous parler de votre parcours scolaire ?

Je suis en terminale S au lycée Toulouse-Lautrec. J'ai toujours voulu faire une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) pour devenir ingénieur dans l'aéronautique ou l'informatique, domaines qui m'ont toujours passionné. Depuis longtemps, j'étais axé sur les classes préparatoires et je suis toujours arrivé à avoir des résultats très satisfaisants sans travailler au collège. Puis en 2^{de} il y a eu une perte de points dans la moyenne mais je n'ai pas réagi. Il y a encore eu une perte de points en 1^{re} S où je suis tombé à 11 de moyenne le premier trimestre. Etre habitué à 16 ou 17 de moyenne et tomber à 11, ça m'a totalement démotivé et au deuxième trimestre, j'ai complètement lâché et suis tombé à 9 de moyenne.

À ce moment là, je ne travaillais plus, ça ne m'intéressait plus. Le professeur de physique-chimie que j'avais eu en 2^{de} m'a alors croisé dans les couloirs et m'a invité à venir en salle des profs. On a parlé longuement et il m'a informé sur le tutorat, en me disant que c'était tout nouveau, et que si j'étais d'accord, il pouvait m'aider à travailler l'aspect motivation, l'aspect organisation du temps de travail et l'efficacité. Il m'a présenté le tutorat comme un suivi personnalisé.

Comment le tutorat s'est-il mis en place ?

Il a été mis en place lors de mon année de 1^{re}, à la fin du second trimestre. A la fin de la 1^{re}, d'un commun accord, nous avons pensé qu'il valait mieux que je redouble pour avoir un bon dossier de candidature en CPGE. Mon tuteur m'a donné une excellente méthode de travail. Je l'ai appliquée, parce que c'est un professeur que j'estime beaucoup et en qui j'ai confiance. Maintenant, je suis en terminale et il me laisse plus d'autonomie. Nous ne nous voyons plus aussi régulièrement qu'avant.

Comment avez-vous travaillé ensemble ?

Nous avons d'abord essayé de définir ce qui n'allait pas, pourquoi je n'étais plus motivé et pourquoi mon organisation n'était pas bonne. Après, nous avons recherché ensemble des solutions pour y remédier, puis il m'a demandé d'appliquer cela pendant deux semaines pour ensuite faire le point. Et nous nous sommes rencontrés toutes les deux semaines.

Quelles étaient ces solutions ?

Nous avons fait un planning permettant d'organiser à la demi-heure près ce qu'il fallait que je fasse sur la semaine. En fonction des matières que j'avais le jour même, nous avons organisé les leçons que je devais relire le soir, les moments durant lesquels je devais faire mes devoirs.

Pour la motivation, nous avons juste parlé. Ce qui est le plus important dans le tutorat, c'est qu'il faut quelqu'un de confiance, presque un ami. Quand je vois que ce monsieur qui est professeur agrégé, qui enseigne à l'université, est venu consacrer plus d'une heure pour m'aider, je ne pouvais pas le décevoir. J'avais envie de lui montrer que je m'investissais autant que lui. Le fait que le professeur se soit autant investi pour moi m'a remotivé. Une fois qu'on a une relation de confiance, la motivation revient instantanément. La motivation revient aussi avec l'organisation. Parce que quand on a un bac blanc et qu'on a sept matières à préparer, on le fait plus sereinement quand on est bien organisé.

Est-ce que vous avez mis en place des objectifs ?

Oui, lors de la première séance, il m'a dit que l'objectif c'était tant de moyenne en mathématiques, tant de moyenne en physique chimie. Nous établissons un objectif chaque mois et si ce n'était pas atteint, nous recherchions pourquoi, et le changions si nécessaire.

Comment se déroulent les entretiens ?

Au début les entretiens étaient toutes les deux semaines mais maintenant c'est en fonction du besoin. Même deux jours avant si j'ai un problème, je lui demande s'il a une demi-heure pour me rencontrer et nous nous voyons. Les entretiens sont aussi bien proposés par lui que de ma propre initiative, et de plus en plus de ma propre initiative.

En quoi ces entretiens te sont-ils utiles ?

Ils me permettent déjà d'entretenir la motivation. Après un entretien, le soir-même je bosse à fond, le lendemain aussi, et puis ensuite ça se tasse. Au bout de deux semaines, nous nous revoyons, nous refaisons un planning et ça entretient cette motivation et le désir de ne pas décevoir celui qui vous aide.

Fais-tu une différence entre tes enseignants et le tuteur ?

Oui, parce qu'il connaît bien mes parents et il me connaît. Quand je ne serai plus au lycée, ce sera un contact que je garderai. C'est quelqu'un qui m'a sorti de l'impassé alors que les autres professeurs, pour une partie, viennent seulement faire leur boulot. Avec lui, j'ai une relation plus approfondie.

Comment sont mesurés tes progrès ?

Très vite. Déjà, au 3^e trimestre de première, ça m'avait donné un coup de fouet quand j'ai vu que ce professeur venait pour me sortir la tête de l'eau. Il m'a dit : «Ok, tu as raté tes deux précédents trimestres, maintenant c'est derrière toi. Prends le chapitre qui est en cours et bosse-le». Ce n'est pas la peine de recommencer tout depuis septembre, et j'ai obtenu 15 ou 16 parce que je l'avais bien bossé, peut-être même plus pour lui que pour moi.

Qu'est ce que t'apporte le fait de te sentir progresser ?

D'une part une satisfaction et de la reconnaissance envers lui surtout. Mais je m'étais donné comme objectif plus encore que les résultats que j'ai actuellement. Les résultats sont là mais je me dis toujours que je pourrais faire encore mieux.

Comment t'a t-il accompagné sur ton projet d'orientation ?

Au début, quand je lui disais que mon dossier n'était pas suffisant pour aller en prépa, il m'a répondu que je n'y étais pas encore et qu'il fallait que je pense à l'instant présent. Il m'a ramené au lycée quand j'avais déjà la tête en prépa.

Le tutorat a t'il changé le regard que tu portes sur l'école ?

Oui forcément, parce que je ne subis plus. En 1^{re} je subissais alors que maintenant je vois plus les choses comme un défi qu'on me propose et qu'il faut relever. Le tutorat se démocratise et c'est bien parce que c'est utile. Il ne faudrait cependant pas que ça devienne obligatoire. Le plus important je pense, c'est que ce soit le professeur qui vienne vers l'élève et lui propose le tutorat. C'est la meilleure façon de mettre en place ce genre de pratique.

L'accompagnement personnalisé

Objectifs : selon les besoins et les projets de l'élève, l'accompagnement personnalisé permet de :

- s'approprier des méthodes de travail
- développer des compétences transversales, renforcer les compétences du socle commun et apprécier les progrès réalisés, remédier aux difficultés
- Prendre confiance en soi, persévérer dans l'effort, se placer dans une dynamique de projet
- Construire son parcours de formation et choisir de façon réfléchie son orientation
- Approfondir les disciplines fondamentales selon sa spécialité, ou sa série, en vue de conforter l'orientation postbac choisie
- Préparer l'insertion professionnelle, le cas échéant (voie professionnelle)

Public : tous les élèves, tout au long du parcours au lycée.

Conception, organisation : le projet d'accompagnement personnalisé est conçu par l'équipe pédagogique et formalisé par le conseil pédagogique sous la responsabilité du chef d'établissement, avec l'appui du conseiller principal d'éducation et du conseiller d'orientation psychologue. Il comporte un volet orientation qui permet de déployer le parcours de découverte des métiers et des formations.

L'accompagnement personnalisé peut s'organiser sous différentes formes (ateliers, aide individualisée, modules de consolidation ou tout autre mode de prise en charge pédagogique) qui doivent favoriser la mise en place de groupes à effectifs réduits et le travail en autonomie.

Évaluation :

- à partir d'un diagnostic en début d'année : niveau scolaire (tests de compétences) et du parcours professionnel et scolaire (entretien individualisé, PDMF) pour chaque élève
- tout au long de l'année : l'évolution des acquis et des besoins de l'élève
- en fin d'année : l'efficacité des dispositifs proposés en regard des objectifs retenus (auto-évaluation de l'établissement)

Des méthodes pédagogiques innovantes pour créer une motivation nouvelle et engager l'élève dans une dynamique de réussite :

- retravailler les compétences de chaque élève à partir de ses acquis en le mettant en situation de réussite
- utiliser le passage au lycée comme au lycée professionnel comme une rupture permettant de recréer des dynamiques personnelles d'apprentissage avec des objectifs à portée
- Développer la pédagogie du projet en le centrant sur les apprentissages à conduire. Le projet prendra en compte l'ensemble des activités scolaires dans lesquelles l'élève sera pleinement acteur
- Engager des projets d'activité qui auront été élaborés à partir des apprentissages visés (situations métiers contextualisées) qui permettent d'engager des apprentissages efficaces, proposant des tâches complexes et s'inscrivant dans une réelle mise en activité de l'élève
- ...

Expérimentations pédagogiques et prévention du décrochage

Afin de s'adapter aux mutations d'une société complexe, l'École est en constante évolution. Innover, expérimenter, sont ainsi des pratiques que développent les professionnels dans l'institution scolaire.

Pour permettre aux établissements d'expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement du temps scolaire, d'organisation de la classe ou de l'établissement, l'article L401-1 du Code de l'Éducation¹ autorise à déroger de façon encadrée à la réglementation en vigueur : le projet d'établissement peut contenir des dispositifs expérimentaux sous réserve qu'ils soient validés par les autorités académiques.

Comme ailleurs en France, le **CARDIE** (Conseiller Académique Recherche-développement Innovation Expérimentation) de l'académie de Toulouse assure le suivi et l'évaluation des expérimentations dans le cadre du **Contrat d'Objectifs**. Son appui favorise le diagnostic préalable, la conception et la réussite du dispositif mis en place.

Même s'ils impliquent systématiquement, en amont, un diagnostic et la fixation d'objectifs précis, et en aval, une évaluation, certains dispositifs expérimentaux ne nécessitent pas de modification du cadre réglementaire.

L'innovation mobilise une liberté pédagogique qui s'exerce dans un cadre généralement moins scientifique que celui de l'expérimentation. Ce type de dispositif est plus souple en termes de mise en œuvre...

Expérimenter, innover sont des démarches collectives qui, lorsqu'elles sont opérantes, influent non seulement sur la réussite des élèves, mais aussi sur la professionnalité des acteurs et sur la dynamique de l'établissement. De plus, une étude² consacrée aux dispositifs de prévention du décrochage scolaire montre que les expérimentations sont plus efficaces lorsqu'elles sont réalisées à l'initiative des équipes.

Parmi les expérimentations mises en œuvre dans l'académie de Toulouse présentes sur « **l'Expérithèque** » (site Eduscol), et traitant de la prévention du décrochage scolaire, on peut citer :

- Réussir en 6^e : approche méthodologique globale et partagée au collège François Mitterrand, Fenouillet (31)
- Évaluation sans note et lien avec la recherche au collège G. Brassens de Montastruc-la-Conseillère (31)
- Les ateliers de prévention du décrochage en 4^e au collège les Violettes, Aucamville (31)
- PHARE, le Projet à Horaires Aménagés pour la Réussite des Élèves du collège Pierre Darasse, Caussade (82) – (voir l'interview page 37)
- La seconde professionnelle de détermination du lycée Victor Duruy, Bagnères-de-Bigorre (65)
- Le DAC, Dispositif d'Accompagnement du lycée professionnel du Mirail, Toulouse (31)
- Entrer au collège en douceur au collège Manuel Azaña de Montauban (82)

¹ Modifié par l'article 34 de la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005

² OSP –orientation scolaire et professionnelle – de l'INETOP-CNAM, n°243/1 mars 2014

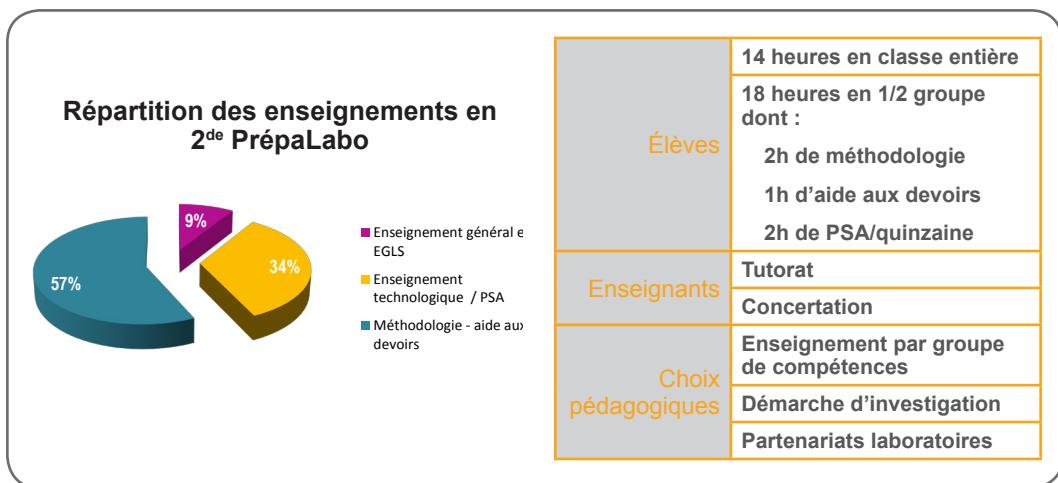
Entretien avec Anne Viadieu, IEN-IO du Lot, sur le dispositif P.H.A.R.E

Parcours expérimental Prépa LABORATOIRE (en 2 ans) LP Stéphane Hessel Toulouse

Objectif : mettre l'élève dans une dynamique personnelle, de progression et d'épanouissement, proposer un parcours en deux ans qui permet de préparer à l'entrée en première technologique STL (options Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire) comme le préconise les circulaires de rentrée (*BO n°13 du 29 mars 2012 et BO n° 15 du 11 avril 2013*).

Public : élèves issus de 3^e encore fragiles mais désirant s'orienter vers les métiers du laboratoire, élèves en rupture ou décrocheurs, élèves ayant échoué en seconde.

Contenu :



Organisation : parcours scolaire personnalisé de réussite favorisant des passerelles et en accompagnant la réversibilité des parcours pour permettre à 70 % des jeunes accueillis de valider un Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies de Laboratoire.

Dans le cadre de toutes ces actions, la réponse collective est indispensable : équipes enseignantes et éducatives.

Comment est né le dispositif P.H.A.R.E. (*Projet à Horaires Aménagés pour la Réussite des Elèves*)?

Avec une équipe de volontaires et le chef d'établissement, nous avons essayé de monter un projet adapté à la spécificité du collège Pierre Darasse. L'idée, c'était d'aller vers l'innovation pédagogique et de favoriser le travail interdisciplinaire et la concertation entre enseignants.

Quel est le contenu du projet ?

La constitution de classes, dans un premier temps, a amené une mixité, une émulation et une entraide entre pairs. Les parents qui nous confient leurs enfants dans le dispositif étaient totalement volontaires et avertis du contenu et des finalités du projet, ce qui nous a permis aussi de resserrer les liens avec les familles. Nous avons donc mixé le plus objectivement possible les élèves selon leur niveau scolaire, ainsi qu'en croisant les PCS (Professions et Catégories Sociales) pour qu'elles soient représentatives de celles du collège.

Puis nous avons posé le principe de séquences d'une heure et demie et d'une pause méridienne plus importante. Des cours plus longs permettent de diminuer le nombre de disciplines dans la journée. Les élèves perçoivent ainsi un enseignement moins parcellaire, se repèrent plus facilement dans l'emploi du temps, mobilisent leur concentration, leurs apprentissages et le travail à la maison.

Ensuite, nous avons instauré tous les matins un accueil de l'élève, à 8h30 au lieu de 9 heures. Sur cette demi-heure était proposées à l'élève trois activités : prendre une collation, réviser avec des professeurs de l'équipe pédagogique, ou participer à des jeux qui lui permettaient de se mobiliser et d'entrer en activité par un biais plus ludique que par l'apprentissage formel.

Enfin, dans la semaine, deux heures de temps d'études encadrées par les enseignants, avec une bivalence matières scientifiques/matières littéraires, dispensaient d'un travail à la maison et contribuaient ainsi à réduire les inégalités, car on ne reportait pas à la maison la responsabilité d'un encadrement du travail qui, on le sait, est facteur d'inégalités en termes de réussite scolaire.

En quoi les modifications introduites par le dispositif P.H.A.R.E. ont-elles été bénéfiques ?

La séquence d'une heure et demie nous a permis d'enseigner différemment. On a pu constater également une moindre fatigue des élèves au cours de la journée, avec moins de passages à l'infirmier, une concentration accrue et un élève plus disponible en cours. Très vite, il y a eu un sentiment de corps dans les deux classes qui s'est vraiment développé et les élèves et les parents ont noué avec les enseignants et l'équipe pédagogique des relations de confiance.

Le dispositif P.H.A.R.E. a-t-il conforté ou modifié la vision que vous aviez du décrochage scolaire ?

D'abord, je crois qu'il faut convaincre les élèves et les parents de l'intérêt que nous portons à la réussite de chacun. Il y a une espèce de divorce, de rupture dans ce pacte de confiance - qui a existé dans le passé - et qu'il faut restaurer. Deuxièmement, le collège unique est vraiment intéressant car on est parvenu à une massification de l'école mais nous avons du mal à mettre en œuvre des parcours personnalisés : faire en sorte que les élèves qui maîtrisent un certain nombre de compétences et de connaissances aident des pairs, de façon à développer leurs compétences d'autonomie et de travail collaboratif. L'enseignant est ainsi plus disponible pour des élèves à besoins particuliers. En collège, cet exercice est difficile mais directement relié à notre mission de veiller à la réussite de tous.

Ressources et textes réglementaires

Textes réglementaires :

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, publiée au J.O. du 9 juillet 2013
- Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement
- Circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014 relative aux dispositifs relais
- Circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur
- Circulaire académique du 21 janvier 2013 relative aux passerelles dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique
- Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 (*BO n°15 du 11 avril 2013*)
- Circulaire n° 2011-128 du 26 août 2011 relative à la classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles
- Circulaire 2011-126 du 26 août 2011 relative aux PPRE passerelles
- Circulaire n° 2011-009 du 19 janvier 2011 relative au dispositif d'initiation aux métiers en alternance
- Circulaire n° 2010-011 du 4 février 2010 relative au tutorat au lycée
- Circulaire n°2010-013 du 29 janvier 2010 de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.
- Circulaire n°2009-028 du 18 février 2009 relative à la rénovation de la voie professionnelle
- Circulaire n°2008-092 du 11 juillet 2008 relative au Parcours de découverte des métiers et des formations
- Décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences
- Article 34 de la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005

Rapports et études :

Annie Di Martino et Anne-Marie Sanchez, *Socle commun et compétences, pratiques pour le collège*, ESF - Cahiers Pédagogiques, 2011

Tutorat, monitorat en éducation : mises au point terminologiques, Recherche et Formation n°43, 2003

Marie Duru-Bellat, *Les inégalités sociales à l'école, genèse et mythes*, édition PUF, 2002

Louis Legrand, *La différenciation pédagogique*, éditions du Scarabée-CEMEA, 1986

Guides et vadémecum :

Site académique, espace des personnels :

- Vade-mecum académique du tutorat (rubrique orientation PDMF)
- Vade-mecum académique de l'accompagnement personnalisé au lycée professionnel
- Guide académique d'aide à la mise en œuvre du PDMF

Site Eduscol :

- « Innover pour une école des réussites » - DRDIE – 2011
- Apprendre à s'orienter tout au long de la vie – 15 repères pour la mise en œuvre du PDMF
- Experithèque : bibliothèque nationale des innovations et expérimentations pédagogiques

DU REPÉRAGE À LA REMÉDIATION



L'accueil des décrocheurs

Les **Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs** (PSAD) existent depuis 2011 sur l'ensemble du territoire de l'académie. Elles réunissent différents acteurs du système éducatif et de l'insertion professionnelle pour améliorer la qualité et la réactivité de prise en charge des jeunes décrocheurs.

Leur création découle de l'expérimentation "Passeport Accueil Commun", menée de 2009 à 2011 dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Deux principales conclusions ont été tirées quant aux conditions à réunir pour faciliter le parcours d'insertion pour jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans :

- l'association de plusieurs partenaires pour recevoir le jeune permet un accompagnement beaucoup plus efficace que s'ils le recevaient seuls : une certaine *culture commune* se met en place, et améliore la réactivité du système
- un temps de latence est nécessaire avant de proposer une solution. Les jeunes ont besoin d'analyser leur situation et les enjeux de leur décrochage pour faire émerger un nouveau projet.

L'accueil commun a lieu plusieurs fois par an, avec une périodicité variable selon les territoires, le plus souvent dans l'enceinte d'un CIO.

Si le jeune relève d'une solution intégrée au réseau FOQUALE, c'est un tuteur issu de l'Éducation nationale qui sera référent et suivra le jeune. Si la solution prescrite est l'apprentissage privé, l'accompagnement à la recherche d'emploi, l'intégration de programmes régionaux, le jeune sera pris en charge par la mission locale. D'autres acteurs de l'insertion professionnelle (chambres consulaires, associations partenaires, Centre de Formation d'Apprentis, GRETA) participent également dans certains cas, et peuvent proposer des dispositifs d'accompagnement au niveau local.

En savoir plus

Les **centres d'information et d'orientation** assurent l'**accueil** de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille. Ils les **informent** sur les études, les formations professionnelles, et les professions et proposent des **entretiens psychologiques** de conseil individuel afin d'aider la personne à mieux se connaître, à retenir les informations utiles, à organiser les éléments de son choix...

Les **missions locales**, associations loi 1901 cofinancées par l'État et les collectivités locales, ont pour vocation de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à moins de 26 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion. Elles proposent aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (de mobilité, de logement, de droits civiques...)

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, modifie l'article L313-7 du code de l'Éducation : à partir du 1^{er} janvier 2015, les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par le conseil régional, en lien avec les autorités académiques.

Entretien avec Soukaina Tahiri-Cloarec, directrice du CIO du Mirail, responsable PSAD

“ Comment sont accueillis au CIO les jeunes en situation de décrochage ? Comment les conseillez-vous ?

Nous accueillons deux catégories de jeunes. Ceux qui sont repérés à partir des listes du Système Interministériel d'Échanges d'Informations (SIEI) sont des décrocheurs avérés.

Nous les contactons par téléphone et nous leur demandons où ils en sont de leur parcours. S'ils sont sans solution, nous leur proposons un **accueil commun** (CIO/ML/MLDS), afin de les accompagner dans leur démarche d'orientation.

Nous accueillons aussi des décrocheurs *au fil de l'eau* tout au long de l'année.

Comment se situe le CIO sur la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs ? Quel est votre apport dans le diagnostic croisé ?

En tant que directrice du CIO du Mirail, je suis responsable de la plateforme. Nous organisons des réunions multi partenariales qui rassemblent les acteurs du champ de la formation et de l'orientation afin d'analyser les situations et mettre en place des actions.

Dans ces réunions, la présence d'associations de quartier permet de parler notamment des jeunes injoignables, qui représentent 30% de la liste et sont souvent sans solutions.

Comment se passe l'accueil commun, comment les jeunes le perçoivent-ils ?

Certains apprécient le fait que trois personnes différentes s'occupent d'eux, se penchent sur leur parcours, les accompagnent, leur présentent les différentes solutions possibles, les leur expliquent et enfin, les aident à réfléchir à de nouvelles solutions. Mais pour d'autres, la présence de trois professionnels dans un lieu qui reste rattaché à l'école, le CIO, peut leur faire peur. On essaie alors de les rassurer et de leur présenter les avantages de ces regards croisés.

Pendant l'entretien, chaque partenaire (CIO, ML, MLDS) échange avec le jeune (et sa famille) sur son parcours, ses difficultés, ses points d'appui et ses motivations. Puis l'analyse est collective et les propositions concertées.

Quand un jeune est vraiment en refus de l'école, la solution scolaire n'est pas proposée. S'il désire s'insérer mais n'a pas de qualification, on lui présente les différentes possibilités de parcours lui permettant d'acquérir une qualification : l'apprentissage, le contrat de professionnalisation, les formations qualifiantes de la Région...

Quelle que soit la demande du jeune, nous partons toujours de sa motivation, de ses compétences, et de ses centres d'intérêt. Nous fondons notre analyse et nos propositions sur sa parole et son engagement car nous pensons que c'est lui qui est pilote. Son désir et sa motivation sont les conditions de la réussite de son parcours.

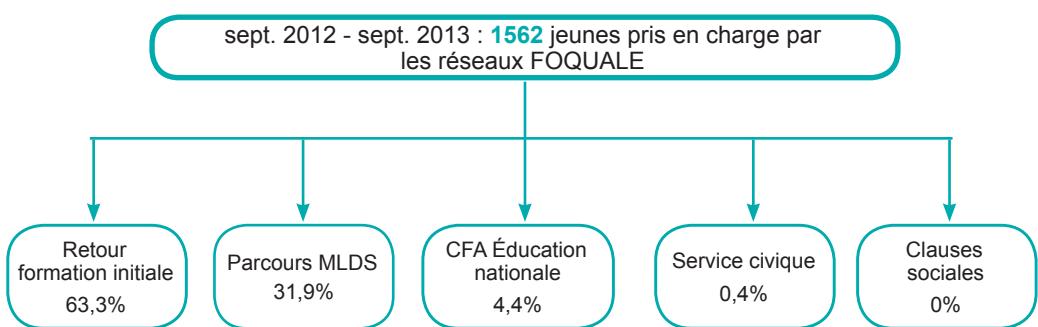
Les réseaux FOrmation QUAification Emploi (FOQUALE)

Les réseaux FOUQUEL rassemblent, le plus souvent dans le périmètre d'action d'une Plateforme de Suivi et d'Appui aux jeunes Décrocheurs, l'offre de remédiation proposée par les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs.

Ce nouveau dispositif visant à proposer à chaque décrocheur un parcours personnalisé de retour en formation a déjà permis, à la rentrée 2014, de raccrocher plus de 20 000 jeunes sur le territoire national.

Le public-cible de FOQUALE concerne des jeunes de 16-18 ans, sortis sans qualification, soit parce qu'ils n'ont pas été affectés en septembre, soit parce qu'ils sont en rupture de contrat d'apprentissage et se retrouvent sans solution, ou bien des jeunes qui veulent s'orienter vers des filières différentes quand l'orientation ne s'est pas bien déroulée avec leur établissement d'origine. La prise en charge peut donc être nécessaire en début d'année scolaire ou au « fil de l'eau », et l'établissement d'accueil doit savoir s'adapter à ce défi.

Chaque jeune décrocheur pris en charge dans le cadre de ces nouveaux réseaux se voit proposer un «[contrat formation qualification emploi](#)». À l'issue d'un accueil commun et de l'évaluation de ses besoins, de ses compétences et de son niveau scolaire, une solution de retour en formation ou d'accompagnement lui est proposée. Il sera accompagné par un tuteur de l'Éducation nationale tout au long de ce parcours de formation.



L'objectif dans notre académie pour l'année 2014-2015 est de rendre l'offre de chaque réseau lisible et de poursuivre le développement de solutions alternatives de retour en formation sur places vacantes.

Les solutions proposées peuvent prendre la forme d'un parcours aux différentes phases, adaptées aux profils et aux besoins évolutifs des décrocheurs.

Nous présentons ici différentes phases possibles :

- actions de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)
- stages en entreprise
- accompagnement au retour en formation sur places vacantes
- service civique

D'autres possibilités, qui n'ont pas encore été développées dans notre académie, sont évoquées dans la dernière partie de cette publication en tant qu'"autres pistes".

L'action de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

La MLDS constitue au sein des réseaux FOQUALE l'une des réponses à apporter aux jeunes de plus de 16 ans qui ont quitté le système éducatif sans avoir atteint le niveau V de qualification. Les actions de remédiation visent à remobiliser le jeune sur un projet de formation et/ou de qualification en vue d'une insertion sociale et professionnelle réussie. Au sein de la MLDS, les coordonnateurs élaborent le programme pédagogique des actions les plus adaptées aux besoins des jeunes accueillis. La pédagogie mise en œuvre est basée sur l'alternance, elle est modulaire et différenciée, au plus près des besoins du jeune et de sa progression.

Témoignage : Pierre-André Bénazet, coordonnateur de la MLDS, lycée Stéphane Hessel à Toulouse

“ Quelle posture particulière avez-vous vis-à-vis du jeune que vous recevez à la MLDS ?

Il y a d'abord une posture évidente qui est celle de l'accueil, de l'écoute et de la mise en confiance face à des jeunes en rupture scolaire, qui ne veulent pas se dévoiler. Les jeunes que l'on reçoit reprochent bien souvent de ne pas avoir été écoutés, de ne pas avoir reçu d'explications quand ils avaient des difficultés. Nous sommes amenés à explorer des terrains nouveaux, à oser, à avoir une autre pédagogie. Nous organisons par exemple l'aire en petits groupes, ce qui permet d'adapter plus facilement une pédagogie plus proche du jeune.

En quoi le travail sur les attitudes, les compétences, s'intègre-t-il au projet d'orientation du jeune ?

Il vient s'intégrer parfaitement par le biais de l'apprentissage des savoir-être et des savoir-faire nécessaires à l'insertion professionnelle. Nous organisons des ateliers spécifiques animés par des professionnels autour de l'image de soi et de la confiance en soi. C'est important par rapport au projet du jeune parce qu'il sera amené à rencontrer un certain nombre de personnes, en stage notamment.

Dans la relation entre coordonnateur et jeune, certaines exigences sur les savoir-être s'imposent également. Il est important de ne pas rentrer dans l'établissement avec une casquette, le chewing-gum à la bouche, les écouteurs aux oreilles ou de faire sonner son téléphone pendant un entretien. Nous insistons aussi sur la ponctualité et l'assiduité.

Nous travaillons l'expression orale dans la perspective de l'entretien avec l'employeur, notamment à travers des exposés oraux sur les métiers. Nous effectuons des simulations d'entretien pour mettre l'élève face aux difficultés de la rencontre avec l'employeur et lui donnons des conseils sur ce qu'il faut exprimer et sur ce qu'il ne faut pas dire. Nous proposons aussi des préparations au CFG, à l'ASSR et au brevet qui permettent également de travailler l'oral avec le jeune.

Est ce qu'il y a des compétences qui sont plutôt travaillées en groupe et d'autres plutôt de manière individuelle ?

Le jeune adhérera d'autant plus aux méthodes proposées s'il y a un effet de cohésion de groupe, qu'il se sent en confiance. Les enseignants avec lesquels nous travaillons connaissent ce type de jeunes et travaillent en collaboration avec la MLDS depuis plusieurs années. Et ensuite, toutes les compétences, savoir-être et savoir-faire, peuvent être abordées selon les activités.

Nous fonctionnons en entrées et sorties permanentes, ce qui peut modifier à tout moment le comportement et l'organisation du groupe.

J'ai la chance de rencontrer des jeunes qui s'épanouissent grâce à l'action de l'ensemble des acteurs qui participent à la MLDS alors qu'ils étaient très loin d'une insertion professionnelle et sociale. De toute façon, s'il y a l'adhésion du jeune, notre aide n'en est que facilitée.”

Les stages en entreprise

Les stages en entreprise constituent généralement 2/3 du temps de parcours d'un jeune au sein de la MLDS. Différentes séquences d'observation et d'initiation professionnelle leur sont proposées pour découvrir un ou plusieurs métiers. Les stages font l'objet d'une convention entre l'établissement scolaire dans lequel l'élève de la MLDS est inscrit et l'entreprise. L'objectif est de tester sa motivation, ses intérêts et sa capacité à développer des compétences dans le secteur professionnel découvert. Le jeune est suivi à la fois par le coordonnateur de la MLDS et par un tuteur en entreprise. En fin de parcours, le jeune peut ainsi exprimer des choix de formation professionnelle éclairés, soit en formation initiale, soit en alternance.

Témoignage : Sylvie Béco, coordonnatrice de la MLDS au lycée Anne Veaute à Castres

Comment sont mis en place les stages ?

Ce sont les jeunes qui font la démarche de trouver un stage. Je n'impose aucun lieu de stage. Le but de ces stages est de découvrir les métiers, de repérer ses intérêts pour faire ensuite un choix éclairé. Certains jeunes ont des difficultés à se mobiliser pour trouver des stages, donc j'ai mis en place un partenariat avec une association qui s'appelle « La boîte à outils ». C'est une association d'insertion spécialisée dans le dépannage électrique, le jardinage... qui accueille certains jeunes de la MLDS. Une personne va les accompagner, les aider à faire un carnet de bord, à rédiger un rapport de stage.

Y a-t-il des incompréhensions par rapport aux méthodes de prise en charge des jeunes ?

Oui, les entreprises sont parfois en colère à cause d'absences non justifiées, d'exigences non respectées. C'est parfois difficile à gérer. Moi, je tolère qu'un jeune mette fin à sa convention de stage au bout d'une semaine mais les entreprises doivent tenir leur planning sur au moins trois semaines. Mais je sais que si j'impose trois semaines à un jeune à qui le stage ne plaît pas, je vais le perdre. Il faut cependant qu'il justifie pourquoi il ne veut pas continuer, qu'il procède lui-même à la rupture avec l'entreprise. J'essaie de le responsabiliser au maximum. Dans certaines entreprises, on sent qu'un véritable travail est mené autour du jeune.

En quoi consiste l'accompagnement du jeune ?

Je lui fais un contrat d'assiduité, je le vois tous les quinze jours ou trois semaines. Je fais le point aussi avec le chef d'établissement ou le référent décrochage. Nous travaillons en équipe et le jeune en est informé.

Un conseil à donner à un professionnel de l'éducation qui serait confronté à un jeune en passe de décrocher ?

Arrêter de regarder les notes et essayer de comprendre pourquoi cet élève est en difficulté. Ce n'est pas forcément parce qu'il est bête, qu'il ne comprend pas. Il y a peut-être autre chose. Il faut l'écouter, lui parler et essayer de sortir de l'évaluation, arrêter de leur mettre cette pression qui conduit à des phobies scolaires.

Places vacantes et bancs d'essai

À tout moment de l'année, et à tous les niveaux, des places vacantes peuvent être proposées aux jeunes de plus de 16 ans qui ont quitté le système scolaire. Pour cela, une fois par mois, le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO) porte à la connaissance des responsables de réseaux FOQUALE les effectifs des différentes filières professionnelles de l'académie. Les jeunes ont alors accès aux plateaux techniques des établissements et peuvent ainsi tester leurs aptitudes et leurs motivations en bénéficiant de bancs d'essai, non seulement au sein de leur établissement, mais également dans d'autres établissements du réseau FOQUALE dans lequel ils sont pris en charge.

Témoignage : Cécile Flodrops, coordonnatrice de la MLDS au lycée Stéphane Hessel à Toulouse

En quoi consistent les bancs d'essai ? Quel est leur intérêt ?

On veut que les élèves découvrent des formations, des métiers, des activités professionnelles. Un des meilleurs moyens pour y parvenir, c'est le stage en entreprise. Cependant, faire un stage en entreprise nécessite de dépasser la difficulté de la recherche de stage et de se conformer à la vie en entreprise. Mais si l'on veut en même temps travailler le projet du jeune et le stage, cela fait beaucoup d'objectifs.

Pour faire en sorte que la compétence à acquérir soit uniquement de découvrir un métier, on a simplifié au maximum la tâche en demandant aux CFA de proposer à l'avance les dates auxquelles ils pourraient accueillir nos élèves dans différents ateliers. Sur une demi-journée, les élèves发现 un métier, tout en travaillant des savoir-être, car les exigences attendues par les enseignants en CFA vis-à-vis de leurs apprentis sont différentes. Ainsi, nos jeunes sont en situation d'activité professionnelle tout en étant dans une position protégée, entre le scolaire et l'entreprise.

Quels autres éléments permettent de rendre l'accompagnement du jeune plus productif ?

Une grande partie de notre travail concerne l'orientation. Il faut donc connaître les formations et leur contenu. Le réseau FOQUALE est utile dans cette démarche puisqu'il permet de se rencontrer, de parler et aussi de s'informer concrètement sur les formations.

On met aussi en place des modules mutualisés où les élèves des différentes MLDS de Toulouse vont venir ici au lycée Stéphane Hessel. L'objectif est également de les amener à se déplacer de leur lycée vers un autre qu'ils ne connaissent pas, de s'adapter et de rencontrer de nouveaux jeunes. Il s'agit de multiplier des situations différentes. Plus on aura permis aux jeunes de rencontrer des personnes, plus on les aura mis dans des situations différentes et plus notre accompagnement sera utile.

Quelle est votre méthode pour accompagner les jeunes sur les places vacantes ?

Je fais principalement des *inclusions* dans les lycées. Certains jeunes re-préparent un examen et doivent repasser des matières en tant que candidat libre. Ils travaillent ces matières ici et dans d'autres lycées. Selon la manière dont l'équipe l'accueille, mon accompagnement n'est pas le même. Mais finalement, les enseignants trouvent une certaine gratification à accueillir dans leur classe des élèves pour lesquels il suffit juste d'être bienveillant et aidant. Lorsque le professeur réalise qu'il n'est pas entièrement responsable de la réussite ou de l'échec du jeune, il déclenche de manière paradoxale des pratiques qui vont mieux amener l'élève à la réussite.

Nous mettons en place des actions mais c'est la posture de bienveillance et d'encouragement qui compte. Il faut surtout pointer du doigt ce qui fonctionne.

Nous pouvons aussi pointer ce qui ne va pas mais en insistant sur le fait que l'erreur fait partie du parcours et que ça doit l'inciter à évoluer.

Le service civique

Le service civique est désormais ouvert aux jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans, avec les mêmes objectifs d'insertion professionnelle que le service civique classique. Le volontaire s'engage pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général, indemnisée à hauteur de 570 € par mois pris en charge par l'Etat. Le choix du volontaire s'effectue sur sa motivation sans condition de diplôme.

Deux formules sont proposées aux jeunes décrocheurs :

- *Un service civique à temps plein rythmé par trois temps d'échange avec leur tuteur*
- *Un service civique alterné entre le volontariat dans la structure d'accueil et une formation modulaire en établissement scolaire.*

Témoignage : Françoise Rouan, coordonnatrice de la MLDS, lycée Champollion à Figeac

“En quoi le service civique s'inscrit-il dans le projet d'orientation du jeune ? En quoi permet-il au jeune de se remobiliser ?

Le service civique, c'est d'abord un pas vers la citoyenneté. C'est un travail qui les mobilise parce qu'il va aussi leur permettre d'avoir un peu d'argent. Ils sont ravis d'avoir cette possibilité dans leur projet d'orientation et de pouvoir faire mûrir leur projet dans une association ou un service public.

Lors de l'accueil en plateforme, on peut déjà parler du service civique si l'on s'aperçoit que cela peut aider à des choix d'orientation futurs pour le jeune. Selon le profil et les motivations des jeunes, on leur propose un service civique en fonction de leurs goûts.

Comment le service civique se met-il en place ?

Dans le Lot nous mettons en place le service civique alterné, dans lequel les jeunes sont en service civique pendant 24 heures hebdomadaires et suivent un complément à la MLDS dans nos ateliers pendant 11 heures. Ces ateliers comportent par exemple un café philo, des découvertes scientifiques, des ateliers histoire dans lesquels ils peuvent avoir des échanges. L'objectif est qu'ils maintiennent leur niveau scolaire, mais aussi qu'ils découvrent de nouvelles choses.

Quel accompagnement particulier est mis en œuvre de la part de la structure qui accueille un jeune en service civique ?

Le référent du service civique suit le jeune en permanence et lui donne des travaux selon sa progression. Ce tuteur me fait un retour au début, à mi-parcours et après le service civique. Je le contacte régulièrement par téléphone ou je me rends sur place, ce qui me permet d'avoir des retours fréquents. Dans le service civique, il y a des rencontres qui sont organisées, où tous les jeunes sont réunis et peuvent passer le brevet de secourisme et ont une formation sur la citoyenneté.

En quoi le service civique est-il utile dans la lutte contre le décrochage scolaire ?

Le service civique leur apprend beaucoup concernant l'art de vivre en tant que citoyen. On leur apprend des règles, ils ont des obligations et voient comment cela fonctionne. Et le fait qu'il y ait une rémunération les motive. Les jeunes qui sont en service civique sont très sérieux, sont respectueux de ce qu'ils font, sont ponctuels et surtout ça leur plaît.

Autres pistes

Prévention

Le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)

Établissement public sous tutelle de l'Éducation nationale, il prépare par correspondance et en ligne à de nombreux diplômes. Sous certaines conditions, l'IA-DASEN peut autoriser un enfant soumis à la scolarité obligatoire à suivre tout ou partie des enseignements à distance. Cette solution peut être proposée à des publics spécifiques, notamment pour des raisons de santé (phobie scolaire,...).

Certaines directions des services départementaux de l'Éducation nationale mettent en place des protocoles facilitant le retour vers une scolarisation en établissement scolaire. Ainsi, en Aveyron et dans le Tarn, un dispositif permet aux jeunes enfants de familles itinérantes et du voyage inscrits au CNED de participer à des regroupements en établissements. Ces regroupements sont encadrés par un professeur spécialisé et sont associés à des périodes en classe ordinaire. Ce dispositif vise l'intégration complète dans la mesure du possible.

Remédiation

Dispositif de Retour en Formation Initiale (RFI)

Objectif : sous statut scolaire, il permet à toute personne ayant quitté le système éducatif, depuis au moins un an de reprendre des études à temps plein en réintégrant un établissement public.

Public : ce dispositif est ouvert en priorité aux jeunes de 16 à 25 ans, ayant abandonné la formation initiale (scolaire ou apprentissage), sans emploi, et souhaitant obtenir une qualification ou éléver leur niveau de formation générale, technologique ou professionnelle, à condition qu'ils remplissent les conditions d'accès requises. Les cursus technologiques et professionnels porteurs d'emploi doivent être privilégiés.

Organisation : le candidat à un Retour en Formation Initiale doit obligatoirement rencontrer un conseiller d'orientation psychologue dans le CIO le plus proche de son domicile afin de constituer un dossier de candidature.

Le CO-P formulera un avis circonstancié sur la demande de reprise d'études. Le dossier accompagné des pièces justificatives, sera remis au jeune pour l'entretien avec le chef de l'établissement sollicité.

Pour plus d'information, rendez-vous dans un CIO de l'Académie de Toulouse (liste p.54).



Rencontre avec Siam, décrocheuse raccrochée

Le réseau GRETA Midi-Pyrénées

Objectif : un Greta est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes. Il s'appuie sur les ressources en équipements et en personnels de ces établissements pour construire une offre de formation adaptée à l'économie locale.

Public : les Greta organisent des formations pour adultes dans la plupart des métiers. Au sein des réseaux FOQUALE, les Greta peuvent être sollicités et participer à l'évaluation des besoins en formation au sein des bassins d'éducation.

Organisation :

Le réseau des Greta dispose de **100 points d'accueil et de formation en Midi Pyrénées**. L'offre de formations et de services Greta est très large : on peut aussi bien préparer un diplôme du CAP au BTS, un titre professionnel, que suivre un simple module de formation pour sécuriser son parcours professionnel dans tous les secteurs d'activité.

La clause sociale : nouvel outil de lutte contre le décrochage

Objectif : l'objectif est d'insérer des clauses sociales dans les marchés publics de l'Éducation Nationale, afin de permettre à un jeune décroché de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel.

Public : il s'agit des jeunes de 16 à 25 ans inscrits sur les plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs.

Dans le cadre des réseaux FOQUALE, le jeune est accompagné par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) tout au long de son parcours d'insertion, il peut suivre une formation à la MLDS entre les différentes phases du parcours.

Organisation : le projet se déroule en 3 phases (chacune des phases peut se dérouler dans une entreprise différente tout en respectant le projet professionnel du jeune) :

- 1 Découverte du monde de l'entreprise et des différents services (1 mois)
- 2 Élaboration du projet professionnel (2 mois)
- 3 Immersion dans l'entreprise en fonction du projet professionnel (3 mois)

Un parcours d'insertion correspond à environ 900 heures. Le jeune est accompagné par la MLDS et par un tuteur dans l'entreprise.

“ Est-ce que tu pourrais nous dire quelques mots sur toi et sur ta situation scolaire et familiale ?

Je m'appelle Siam, j'ai presque dix-huit ans. Je n'ai pas de frères et sœurs et ne vis qu'avec ma mère. J'ai fait mes quatre années de collège normalement mais j'ai dû redoubler ma troisième. J'aime les cours, j'ai toujours su bien travailler. Mais j'ai eu un moment dans ma vie qui a fait complètement baisser ma moyenne.

A la fin de ma troisième, mon professeur principal n'avait pas vraiment les mêmes intérêts que moi au niveau de mes choix d'orientation. J'avais fait des vœux pour partir dans le graphisme mais elle m'a dit que, étant donné ma moyenne, ce n'était même pas la peine que je formule ces vœux.

Donc en fait, je n'ai pas eu le choix. Mon professeur principal a gommé mes vœux et en a choisi d'autres pour moi. Finalement, je n'ai même pas été affectée dans les lycées que le professeur principal m'avait choisis. Alors j'ai choisi de partir au lycée des métiers d'art de Revel, en tapisserie d'ameublement, parce que c'est quelque chose qui se rapprochait de l'art et que je voulais pouvoir faire du dessin. Là bas, j'étais en internat, ça se passait très bien mais j'ai eu un souci de santé qui m'empêchait de travailler en atelier. Ca m'a mis un coup au moral parce que pour une fois que j'avais trouvé ce que je voulais faire, finalement, ce n'était même pas les gens qui m'en empêchaient, c'était moi, mon corps qui n'acceptait pas. Je continuais à y aller mais j'angoissais énormément, je passais tout mon temps à l'infirmerie. Il valait mieux que je quitte ce lycée. Je suis restée déscolarisée à peu près trois mois.

Comment t'es-tu sentie durant cette période ? Quel était ton quotidien ?

A la maison, sur le canapé, regardant la télé. Tous les autres étaient en cours, donc forcément je ne voyais personne sauf les weekends. C'est vrai que je ne faisais pas grand-chose de mes journées mais ça faisait du bien. Il fallait que je prenne du recul par rapport à tout ça. Il me fallait un peu de temps avant de prendre une décision sur mon avenir en quelque sorte.

Comment en es-tu venue à te dire qu'il était temps que tu raccroches ?

C'était le fait de ne pas vouloir arrêter les cours. Je ne me voyais pas travailler. Je venais d'avoir 16 ans, j'avais juste mon brevet et je voulais quand même essayer de trouver quelque chose pour m'en sortir, même si ça avait été juste un CAP ou un BEP. Je ne voulais pas me retrouver dans la galère.

Une amie m'avait parlé de la Mission Générale d'insertion. J'y ai réfléchi posément et je suis allée m'inscrire en janvier à la MGI du lycée Jolimont. Je leur ai expliqué mon parcours depuis le collège, depuis quand j'avais décroché, et ils ont été très compréhensifs. Ils ont vraiment été accueillants mais ça ne ressemblait pas à de la pitié. C'est vraiment ça dont j'avais peur, qu'ils me prennent en pitié.

De quelle manière la MGI a pu t'aider à trouver une autre formation ?

A la MGI, on était dans une petite classe de huit et on suivait des matières générales comme le français, les mathématiques ou l'anglais pour se remettre à niveau au moins sur l'essentiel. Dans la classe, il y a tous les niveaux mais les profs s'adaptent énormément et donnent des exercices différents selon les personnes. La MGI m'a aussi aidé grâce aux stages. J'ai fait un premier stage dans une presse. Pendant ce stage, j'ai rencontré le maire de ma commune qui m'a proposé de faire un stage de trois semaines à la mairie.

C'est à ce moment là que j'ai envisagé de partir en BAC pro gestion administration. Je cherchais une formation dans l'accueil, le relationnel. Ce sont aussi mes maîtres de stage qui me l'ont conseillé. J'avais choisi le lycée Rolland Garros en premier voeu et j'ai reçu un avis très favorable. J'étais donc très contente.

Est-ce qu'à l'intérieur de ton nouveau lycée, tu trouves un soutien particulier qui permet de te remobiliser ?

Au lycée, le personnel est là pour nous. Moi je vais souvent voir l'infirmière, parce que j'ai besoin de parler. Ils sont très à l'écoute. Ils mettent en place un tutorat si besoin, si des élèves sont vraiment en difficulté et qu'ils sentent qu'ils vont décrocher. Un professeur devient tuteur et dans ces moments là, il n'est plus simplement professeur et est à l'écoute de l'élève.

Comment envisages-tu ton avenir ?

Cette formation m'a remotivée pour refaire des études. J'envisage par la suite de faire un BTS et c'est vrai que si j'étais restée chez moi, j'aurais abandonné les études. J'aimerais faire un BTS assistant de manager, ou sinon un BTS assistant de gestion de PME-PMI. Si après le BTS je peux entrer en fac de droit ou bien en école de manager, ça serait super. Maintenant que je suis motivée, j'essaie de l'être à fond. Si après le BTS je n'ai rien, je rentrerai dans la vie active mais au moins, je serai prête.

Qu'est ce qu'il faudrait améliorer selon toi pour que l'école en général fonctionne mieux ?

Il faudrait plus d'adaptation au niveau des élèves. Il faudrait essayer de vraiment mettre en place les heures d'aide personnalisée qui sont censées exister au lycée. Des heures sont programmées mais on ne voit pas la différence avec les heures de cours. Il ne faudrait pas formaliser ces heures comme un cours mais plutôt comme une aide. Et il faudrait le faire en petit comité et pas en classe de vingt. On pourrait aussi le faire dans les collèges. Moi quand je n'y arrivais plus, on ne m'a pas vraiment aidée. Au collège, on n'avait que des cours magistraux. Certains professeurs expliquent mais pas tous. Il ne faut pas laisser de côté les élèves qui n'y arrivent pas, mais plutôt essayer de les aider.

Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui serait sur le point de décrocher ?

Je pense déjà qu'il devrait essayer de chercher pourquoi il est en train de décrocher, si c'est parce qu'il ne travaille pas assez ou parce que l'école ne lui plaît plus, ou bien si c'est parce qu'il a des soucis à côté. Et s'il passe par un décrochage, il ne doit pas s'arrêter là et essayer de chercher quels sont ses objectifs afin de ne pas être perdu et de pouvoir faire quelque chose qui lui plaît. Même si c'est un BAC pro, un BEP, un CAP ou un apprentissage ce n'est pas forcément moins bien qu'un BAC général. Il ne faut plus cataloguer les élèves de ces formations comme ceux qui n'arrivent à rien. Ce n'est pas parce qu'on est en BAC pro, BEP, CAP ou en apprentissage qu'on est moins bon qu'un S. Il aura peut-être plus de culture mais peut-être que de ses mains, il ne saura pas en faire autant. Il faut se faire son propre avis sur les formations et être sûr que ça nous plaise à nous et pas seulement aux parents, parce que si ce n'est pas ce qu'on veut faire, on décrochera à nouveau.



Rencontre avec Quentin, décrocheur raccroché

“Peux-tu te présenter et nous parler de ton parcours scolaire antérieur ?

Je m'appelle Quentin, j'ai 19 ans. J'ai fait toute ma scolarité, de la maternelle à la troisième dans une école privée. Au fur et à mesure des années, je ne me sentais pas trop à l'aise à l'école. Le comportement de certains élèves me gênait énormément ainsi que leurs réactions vis-à-vis de moi. Après avoir obtenu mon brevet, je suis entré en seconde générale option théâtre, car je voulais faire un Bac littéraire pour ensuite me lancer dans le théâtre.

Malheureusement, à la fin de la seconde, je n'avais pas le niveau nécessaire pour accéder en première et encore moins pour redoubler. J'ai alors intégré *Les Compagnons du devoir*. J'ai trouvé une formation et un patron dans la sellerie, pour tout ce qui concerne les moquettes d'automobiles et d'avions, mais l'ambiance qui y régnait ne me convenait pas. Et c'est à partir de là que j'ai complètement décroché. Pendant au moins deux ou trois mois.

Comment as-tu vécu cette période de décrochage ?

Personnellement, je me suis senti perdu après avoir décroché. J'étais effrayé, j'avais peur de reprendre un autre apprentissage. Puis je me suis dit qu'il ne fallait pas que je m'éternise là-dessus parce que sinon je n'allais pas m'en sortir. J'ai contacté l'ONISEP pour avoir plus d'informations. Ils m'ont alors redirigé vers un CIO. J'ai eu un rendez-vous et on m'a expliqué que je pouvais intégrer un organisme d'aide aux jeunes, la Mission Générale d'Insertion. C'est là que j'ai rencontré un coordonnateur de la MGI du lycée Jolimont et avec qui je me suis tout de suite bien entendu.

Comment la MGI a pu être un dispositif utile pour t'aider à t'orienter dans tes choix et te trouver une nouvelle formation ?

Grâce aux stages. On pouvait faire des stages autant de fois qu'on voulait dans l'année. Il y a aussi eu beaucoup de choses que j'ai découvertes et qui m'ont aidé, comme la formation de sauveteur secouriste, qui m'a beaucoup intéressé et qui m'a permis d'obtenir un diplôme.

Un jour, on nous a fait visiter les ateliers du lycée Jolimont, pour voir quelles formations étaient proposées. On est allés au CFA, et c'est là qu'il y a eu un petit déclik sur l'imprimerie, que je considère comme un art. J'ai d'abord fait un mini stage dans le CFA pour vérifier si les métiers de l'imprimerie étaient faits pour moi. J'y ai suivi des cours pratiques en atelier. Ça m'a convaincu. J'ai donc cherché des entreprises, et j'ai trouvé une collectivité qui m'a accepté tout de suite. J'ai expérimenté un peu de tout, de l'offset, de la PAO, les machines, la finition, etc. A la suite de ce stage, je suis retourné à la MGI et j'ai demandé des informations concernant la formation en imprimerie au lycée Jolimont.

Comment se passe cette nouvelle formation ?

Au CFA, les professeurs prennent le temps. En seconde, on était quasiment 40 dans une classe, donc les professeurs ne s'embêtaient pas, c'était : «On vous fait un contrôle, si vous ne savez pas, je m'en moque, on passe au cours suivant». Soit on suivait, soit on ne suivait pas. Là au CFA, on n'est pas nombreux, les professeurs prennent le temps d'expliquer, d'approfondir certains détails. Ils sont de

bonne humeur, il y a une bonne ambiance, on se dit qu'on n'est pas à l'école, mais entre professionnels. Je me sens davantage motivé, encouragé et intéressé car les personnes que je rencontre me donnent l'envie de poursuivre.
Après mon Bac professionnel, j'attendrai une réponse de mon employeur pour savoir s'il me propose un CDI. Car le Conseil Général préfère former pour garder.
Je voudrais ensuite poursuivre des formations en interne, monter en qualification et petit à petit gravir les échelons.

Comment vis-tu le fait d'avoir dû renoncer à tes voeux d'orientation précédents ?

Je me dis que je n'ai pas renoncé, ça fait partie de ce que je suis. C'est grâce à ça que j'ai pu évoluer et progresser. Sinon, je n'en serai pas là aujourd'hui.
Même si j'ai eu des expériences peu recommandables, c'est ce qui m'a permis de me hisser.

Que penses-tu de l'école en général ?

En troisième, tous ceux qui donnent des informations sur l'orientation poussent les jeunes à faire un Bac et aller à la Fac. Ce sont des formations où beaucoup de jeunes vont mais où il y a peu de place à la sortie. Après, on nous dit qu'il y a beaucoup de jeunes au chômage, mais ce n'est pas étonnant.
Il faudrait dire aux jeunes que l'apprentissage existe, car il y a des jeunes qui n'y arrivent pas scolairement. Il existe des formations, des lycées professionnels où on a des cours certes, mais aussi de la pratique concernant le métier que l'on veut faire.

Quels conseils donnerais-tu à quelqu'un qui serait sur le point de décrocher ?

Je lui conseillerais d'en parler avec une personne appropriée, par exemple un responsable d'école ou un organisme ou alors en parler avec un jeune qui a connu ce problème là. Il faut qu'il se demande d'abord quel est son souci.

”

POUR ALLER PLUS LOIN

CONTACTER UN CONSEILLER TECHNIQUE DE LA PRÉVENTION EN ÉTABLISSEMENT

Les 26 coordonnateurs de la MLDS de l'académie, rattachés à 19 établissements supports, peuvent être directement contactés par les équipes éducatives afin de les accompagner dans la mise en place d'actions de prévention du décrochage. Pour l'agglomération toulousaine, les coordonnateurs MLDS sont référents de bassins de formation.

09 – Ariège
LP Jean Durroux - Ferrières/Ariège
EREA - Pamiers

12 – Aveyron
LP Jean Vigo - Millau
LP La Découverte - Decazeville
LP Alexis Monteil - Rodez

31 – Haute-Garonne
LPO Charles de Gaulle - Muret
LP Paul Mathou - Gourdan-Polignan
LGT Stéphane Hessel - Toulouse
LP Renée Bonnet - Toulouse
LP Roland Garros - Toulouse
LP Déodat de Séverac - Toulouse

32 – Gers
LPO Le Garros - Auch

46 – Lot
LPO Gaston Monnerville - Cahors
LP Jean-François Champollion - Figeac

65 – Hautes-Pyrénées
LP Reffye - Tarbes

81 – Tarn
LP Louis Rascol - Albi
LP Anne Veautre - Castres

82 – Tarn-et-Garonne
LP Jean de Prades - Castelsarrasin
LP Bourdelle - Montauban

DIRIGER UN JEUNE VERS UNE PLATEFORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DÉCROCHEURS (PSAD)

Les jeunes de plus de 16 ans ayant abandonné la formation dans laquelle ils étaient inscrits peuvent être directement dirigés vers une PSAD. Ils doivent alors prendre contact avec le CIO le plus proche de leur domicile pour demander leur inscription à un accueil commun. La liste des CIO est disponible sur : www.ac-toulouse.fr, rubrique Orientation, formations

LES RÉSEAUX FOQUALE : UN MAILLAGE TERRITORIAL

15 établissements sont têtes de réseau dans l'académie de Toulouse.

09 – Ariège
LP Jean Durroux - Ferrières/Ariège

12 – Aveyron
LP Jean Vigo - Millau
LP La Découverte - Decazeville
LP Alexis Monteil - Rodez

31 – Haute-Garonne
LPO Charles de Gaulle - Muret
LP Paul Mathou - Gourdan-Polignan
LP Roland Garros - Toulouse

32 – Gers
LPO Le Garros - Auch

46 – Lot
LPO Gaston Monnerville - Cahors
LP Jean-François Champollion - Figeac

65 – Hautes-Pyrénées
LP Reffye - Tarbes

81 – Tarn
LP Louis Rascol - Albi
LP Anne Veautre - Castres

82 – Tarn-et-Garonne
LP Jean de Prades - Castelsarrasin
LP Bourdelle - Montauban

Remerciements

Stéphane Dos Anjos Néto pour son engagement dans ce projet.

Sylvie Béco, Pierre-André Bénazet, Véronique Bernier, Christian Bribet, Cécile Brochard, Ann Cachot, Pierre Donnadieu, Cécile Flodrops, Maxime Goin, Pascale Griffault, Wendy Harea, Chantal Hénocq, Siam Martin, Valérie Pico, Jean-François Rabault, Quentin Rauzy, Patrick Rolland, Françoise Rouan, Véronique Simoes, Eric Soula, Soukaïna Tahiri-Cloarec et Anne Viadieu, pour leurs contributions



Publication de l'ONISEP : DRONISEP Midi-Pyrénées
58 allées Jean Jaurès, 31000 Toulouse
tél. : 05 61 17 82 10 - fax : 05 61 62 65 39

Directeur de publication George Asseraf - **Directeur délégué** Eric Dupuy - **Rédactrice en chef** Hélène Homs - **Chef de projet, coordination** Lucie Greenwood - **Rédacteurs** Catherine Armagnac, IEN ET-EG ; Béatrice Blanchard, coordinatrice académique MLDS ; Stéphane Dos Anjos Néto, étudiant Sciences Politiques ; Lucie Greenwood, chargée de mission décrochage ; Hélène Homs, DRA ONISEP, Lucyna Moari, IA-IPR EVS ; Benjamin Pretat, concepteur-rédacteur ONISEP - **Maquette, mise en page** Sandrine Debrus - **Impression** Ménard 2721, La Lauragaise 31670 Labège - **Diffusion** Directions des Services Départementaux de l'Académie de Toulouse - **Photos** Onisep

ISBN : 978-2-911-8774-4 - Dépôt légal : juillet 2014

